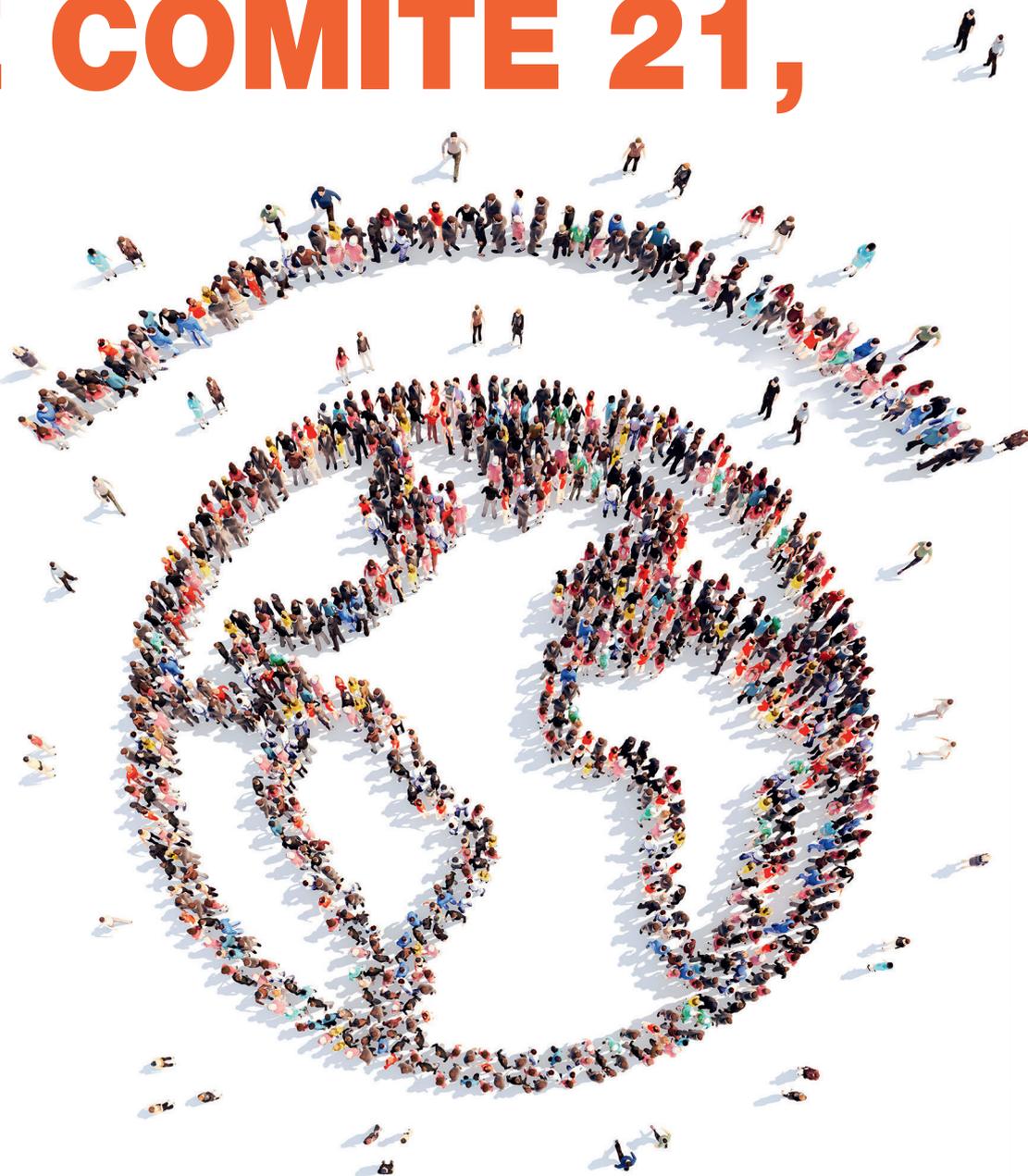


# LE COMITÉ 21,



# ACTEUR DE NOUVEAUX MODÈLES

---





## LE COMITÉ 21 FÊTE SES 21 ANS<sup>1</sup>

Directement induit par la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992, le Comité français pour l'environnement et le développement durable, dit Comité 21, est fondé le 17 octobre 1994<sup>2</sup> par Bettina Laville, alors présidente de la Fondation européenne pour l'environnement, et résulte de la fusion de cette structure avec le Comité français pour l'environnement, présidé par Simone Veil, et l'Entente européenne pour l'environnement, présidée par Huguette Bouchardeau, trois ONG qui, déjà à l'époque, rassemblaient collectivités, entreprises, associations, « ensemble » qu'on n'appelait pas encore les « parties prenantes ».

**Quatre présidents se sont succédés** : Serge Antoine (1994-1998); François Gourdon (1998-2004) ; Eric Guillon (2004-2010) ; Gilles Berhaut (2010-2016), **et sept directeurs et directrices** : Christian Mettelet (1995-1996) ; Jean-Claude Oppeneau (1996-1997) ; Odile Le Cann (1998-1999) ; Anne-Marie Sacquet (2000-2008) ; Dorothee Briaumont (2008-2012), Catherine Decaux depuis 2012, et Antoine Charlot, directeur de l'antenne Grand Ouest, créée en 2010.

Le « Sommet de la Terre » avait adopté un ambitieux programme d'actions pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, appelé Action 21 ou Agenda 21, avec l'objectif d'être « économiquement viable, écologiquement durable, socialement équitable ». Chaque échelon territorial sur la planète était invité à développer son propre Agenda 21. **C'est cette idée « porteuse » qui a conduit à la création du Comité 21 : au-delà de la nécessité de s'approprier le développement durable en raison des enjeux qu'il véhicule, l'exigence de faire vivre en France ce programme d'actions pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.** L'Agenda 21 est ainsi depuis 21 ans le « fil rouge » qui guide l'action du Comité 21, et dont les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2000, puis les Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, constituent le prolongement, tout comme l'émergence progressive de la responsabilité sociétale des organisations (RSE).

*« Le Comité 21 est aujourd'hui le premier réseau d'acteurs engagés dans la mise en oeuvre opérationnelle du développement durable en France et a été le précurseur, bien avant le Grenelle de l'Environnement, d'une mise en commun des opinions, aspirations et expériences des différentes parties prenantes. Son questionnement se veut en prise avec le monde autour de grands axes de travail : Agenda 21 et territoires durables, responsabilité sociétale des entreprises, éducation au développement durable, ville durable, dialogue avec les parties prenantes, ancrage territorial, marketing durable, performance du réseau, innovation et prospective... avec l'ambition de rester un lieu ouvert de conscience et de débat »<sup>3</sup>.*

**À l'occasion de son 21<sup>ème</sup> anniversaire, cette publication témoigne des impulsions que le Comité 21 a données à ces différents champs, débat de leur apport à la durabilité de notre modèle socio-économique et en tire les enseignements pour renforcer l'organisation et la gouvernance partagées, nécessaires à de nouveaux modèles de développement.**

1. Plus exactement 20 ans et 276 jours au 30 juin 2016, jour de célébration de son 21<sup>ème</sup> anniversaire. 2. Date de l'Assemblée générale constitutive, en présence de Michel Barnier, alors Ministre de l'environnement. 3. « Comité 21 : co-construire pour réconcilier ». Revue Vraiment durable – Victoires Éditions, 2012.

# SOMMAIRE

---

## 1

---

### « ENSEMBLE, QUELLE VISION POUR NOTRE SOCIÉTÉ ? »



- 1.1 Ensemble
  - 1.2 Brève histoire du partenariat multi-acteurs pour le développement durable
  - 1.3 Le 10<sup>ème</sup> anniversaire du Comité 21
  - 1.4 Quelle vision pour notre société ?
- 

## 2

---

### 21 ANS

#### D'ENGAGEMENT COLLECTIF



- 2.1 Le dialogue parties prenantes (ODD 17)
  - 2.2 L'éducation à l'environnement et au développement durable (ODD 4)
  - 2.3 L'engagement sociétal des acteurs socio-économiques (ODD 8, 9 et 12)
  - 2.4 La gouvernance territoriale du développement durable (ODD 11)
  - 2.5 La dimension internationale (ODD 7 et 13)
  - 2.6 Le reporting
  - 2.7 La prospective
  - 2.8 Le partenariat multi-acteurs
- 

## 3

---

### CO-CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE DU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

## 4

---

### UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE COMITÉ 21

- 4.1 Piste 1 : L'apport de la société civile à l'application nationale des ODD
- 4.2 Piste 2 : La mobilisation en faveur des instruments de mise en œuvre des nouveaux modèles
- 4.3 Piste 3 : Créer des plateformes territoriales de développement durable
- 4.4 Piste 4 : Poursuivre la mobilisation sur l'international

**1**

**ENSEMBLE, QUELLE VISION  
POUR NOTRE SOCIÉTÉ ?**



- « ENSEMBLE, QUELLE VISION POUR NOTRE SOCIÉTÉ ? » est le titre de cette publication, car elle vise un double objectif :
- > Montrer que « Ensemble » constitue bien le paradigme de la mise en œuvre du développement durable à travers le « partenariat multi-acteurs », indispensable dans un monde d'interdépendances ;
  - > « Quelle vision pour notre société ? », car les acteurs du développement durable et la plupart des responsables socio-économiques sont conscients que les limites des politiques actuelles exigent la recherche commune d'une vision renouvelée de notre avenir.



## 1.1 « ENSEMBLE »

Les Nations Unies ont adopté en septembre 2015 dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) pour mettre fin, d'ici à 2030, à la pauvreté et lutter contre les inégalités et l'injustice. Seize d'entre eux sont thématiques et le dix-septième transversal : le combat contre la pauvreté (1) ; la lutte contre la faim (2) ; la santé (3) ; l'éducation (4) ; la parité (5) ; l'eau (6) ; l'énergie (7) ; la croissance durable (8) ; les infrastructures résilientes (9) ; la lutte contre les inégalités entre pays (10) ; les villes et les territoires durables (11) ; la consommation et la production responsables (12) ; la lutte contre le changement climatique (13) ; les mers et les océans (14) ; la biodiversité (15) ; la paix et la justice (16). Ils actualisent et modernisent l'« Agenda 21 » adopté à Rio en 1992.



« Ensemble », c'est le moyen naturel d'atteindre le 17<sup>ème</sup> ODD : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser », qui fait justement écho à la troisième partie de l'Agenda 21 de Rio : « renforcement du rôle des principaux groupes », dont les ONG, les entreprises et les collectivités locales. « Seule l'action conjointe guidée par un système efficace de gouvernance mondiale nous permettra de faire des Objectifs de développement durable un franc succès »<sup>4</sup>.

« Ensemble », c'est justement l'ADN du Comité 21 depuis sa création, et dans l'esprit de Rio 92, à travers ses valeurs, ses pratiques et ses services à ses adhérents : mise en réseau, rencontres-débats, rendez-vous thématiques, publications, formations, animations de sessions, groupes de travail... L'article premier de ses statuts stipule ainsi que l'association « a pour but de promouvoir l'environnement et le développement durable en s'appuyant sur les territoires français, en faisant référence aux pays étrangers, en particulier européens et/ou francophones, ainsi que sur les partenaires de la société civile nationale ou internationale ».

4. « Coopération pour le développement : faire des partenariats de véritables coalitions pour l'action » - OCDE, 2015.



## 1.2 BRÈVE HISTOIRE DU PARTENARIAT MULTI-ACTEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**On peut penser a priori que le « partenariat multi-acteurs » pour le développement durable s'applique, et doit s'appliquer à tous les niveaux, local comme global. Cela ne va cependant pas de soi : le partenariat a fait, et fait toujours, dans certains cas ou dans certains lieux, l'objet de résistances : opposition entre économie et écologie ; rivalités entre États, collectivités locales et ONG ; antagonismes entre démocratie représentative et participative...**

En fait, au niveau de la planète, ce principe s'est progressivement imposé de lui-même : à partir du moment où les problèmes d'environnement sont apparus globaux, il était logique que **les solutions passent par le partage et le partenariat**<sup>5</sup>.

Déjà, **en juin 1972, la Conférence de Stockholm** qui a consacré la prise de conscience mondiale des problèmes d'environnement, a érigé le principe de coopération « multilatérale et bilatérale », notamment entre les pays industrialisés et les pays « les moins avancés ». Une deuxième étape est franchie **en juin 1992, au « Sommet de la Terre » de Rio, à travers l'Agenda 21** : il est décidé que neuf « groupes majeurs »<sup>6</sup> pourront s'exprimer à côté des États et que ce dialogue multipartite se tiendra désormais lors de chaque session.

**C'est à l'occasion de Johannesburg qu'émerge, dans les instances multilatérales, la notion de « biens publics mondiaux »**

Pour préparer la Conférence, un millier d'ONG d'environnement du monde entier avaient été invitées à Paris pour s'exprimer et faire des propositions qui se sont traduites dans un programme d'action mobilisateur pour toutes les parties prenantes<sup>7</sup>. De même, dix ans plus tard, un « **Collectif Rio + 10** », dont le Comité 21 faisait partie, a été créé pour préparer la Conférence de Johannesburg d'août 2002, et le même processus a eu lieu pour « **Rio + 20** ».

**C'est à l'occasion de Johannesburg qu'émerge, dans les instances multilatérales, la notion de « biens publics mondiaux », que des premiers engagements en matière de coopération scientifique et technologique, et financière, sont pris**, que sont promus des « partenariats public/privé »<sup>8</sup> qui permettent aux parties prenantes de travailler sur des projets communs. **En 2007, le « Grenelle de l'environnement » quasi-institutionnalise le partenariat multi-acteurs pour la France, à travers cinq collègues : État, collectivités locales, entreprises, syndicats et ONG.** Cette approche se prolonge aujourd'hui au sein du « Conseil National de la Transition Écologique » destiné à formuler des avis sur les projets de loi concernant

l'environnement ou l'énergie, les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et à la responsabilité sociétale des entreprises, et de préparer et suivre les Conférences environnementales.

**En juin 2012, l'engagement collectif de la société planétaire est réaffirmé par la Conférence « Rio + 20 » et par son document final « L'avenir que nous voulons », et les « grands groupes » sont complétés par d'autres parties prenantes<sup>9</sup>. C'est à l'occasion de la préparation de « Rio + 20 » qu'en France, à l'initiative du Comité 21, se regroupent 60 réseaux concernés par des « convictions collaboratives »<sup>10</sup> au sein d'un « **Club France développement durable** » et que se tient, début juin 2012, à la Villette, un autre grand rassemblement d'acteurs français du développement durable. Trois ans plus tard, **en décembre 2015, la préparation et l'organisation de la COP 21 à Paris par le Club France développement durable amplifient encore cette dynamique partenariale, notamment à travers la manifestation du Grand Palais « Solutions COP 21 ».****

Au niveau de l'ONU, **il faut mentionner la plateforme de recensement des partenariats multi-parties prenantes à l'appui des engagements pris en faveur des ODD**<sup>11</sup> et la plateforme équivalente visant à témoigner de l'engagement des acteurs non-étatiques pour le climat, dans le cadre de l'Agenda Paris-Lima<sup>12</sup>. Et au niveau européen, il faut citer les « Partenariats européens pour l'innovation » (PEI) de la Stratégie Europe 2020, qui sont destinés à mettre en synergie les différents acteurs de secteurs prioritaires - dont l'eau et les villes intelligentes - pour faciliter l'émergence d'innovations. Bientôt seront lancés des « Innovation deals », sur le modèle des « Green deals néerlandais », eux-mêmes inspirateurs des nouveaux « engagements pour la croissance verte » (ECV), destinés à favoriser en France le partenariat public/privé dans différentes filières d'économie circulaire. **À l'issue de ce bref historique, on voit bien le chemin parcouru et la mise en œuvre progressive, mais effective, des réseaux et des plateformes partenariales, qui constituait l'idée-force des fondatrices du Comité 21.**

5. Symbolisé par le titre de l'ouvrage fondateur de Gro Harlem Brundtland « Notre avenir à tous », 1987. 6. Femmes ; Jeunes ; Populations autochtones ; Organisations non-gouvernementales ; Autorités locales ; Salariés et syndicats ; Commerce et industrie ; Communauté scientifique et technologique ; Exploitants agricoles. 7. Cette Conférence, « Les racines de l'avenir (« Ya Wananchi » en langue de l'Amazonie) » s'est tenue à la Cité des sciences en décembre 1991, à l'invitation de François Mitterrand, alors Président de la République. 8. Dites « initiatives de type 2 », les « initiatives de type 1 » étant les documents politiques. 9. Communautés locales, bénévoles et fondations, migrants, familles, seniors, handicapés. 10. « Après RIO + 20 – (re) dessiner le futur » – Introduction de Gilles Berhault – Comité 21, mai 2013. 11. « Partnerships for SDGs online platform » - Division for Sustainable Development des Nations Unies. 12. Plateforme NAZCA (Non state actor zone for climate action) - Division for Sustainable Development.



## LE 10<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU COMITÉ 21

Le Comité 21 a fêté ses dix ans le 24 novembre 2005. Dès l'ouverture de cette célébration, Éric Guillon déclarait : « Seule une alliance de l'ensemble des parties prenantes engagera le monde en développement sur la voie de la bonne gouvernance et du développement propre... Il faut agir, convaincre, démontrer, mutualiser les initiatives, renforcer les coopérations entre ONG, collectivités, entreprises et établissements publics »<sup>13</sup>. Cet anniversaire s'inscrivait pleinement dans le cadre des OMD, comme le 30 juin 2016 s'inscrit dans l'avènement des ODD.

### Cinq engagements phares pour les dix ans à venir étaient présentés :

1. Adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ;
2. Préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable ;
3. Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions ;
4. Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale ;
5. Renforcer la solidarité internationale et promouvoir l'affectation de 1% du budget des métropoles, départements et régions aux Objectifs du Millénaire.

Même si ces engagements ne pouvaient être tenus par le seul Comité 21, ils s'adressaient à lui, en tant que plate-forme multi-acteurs et instrument de co-construction de leur mise en oeuvre. La première partie de cette publication permettra, onze ans après, d'en juger.



## « QUELLE VISION POUR NOTRE SOCIÉTÉ ? »



Mais un événement majeur est ensuite intervenu entre le 10<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> anniversaire du Comité 21 : symbole des déséquilibres planétaires de tous ordres, la crise financière et économique de 2007/2008 a bousculé les économies mondiales.

Bientôt dix ans après, ses conséquences se font encore sentir, variables selon les pays, en termes de croissance faible, d'endettement, de chômage et de pauvreté, rendant plus difficile encore la gestion des questions environnementales, notamment le changement climatique et la biodiversité.

Mais ce qui a changé depuis 2005, c'est la convergence du sentiment que la crise est structurelle, plurielle, et qu'il est nécessaire de « changer de modèle » socio-économique. Il faut sans doute que tout bascule et que tout change : « Saurons-nous en faire le levier d'une troisième révolution industrielle, numérique et climatique, économique et écologique, culturelle et sociale ? Une révolution pacifique, mais une révolution quand même, car ce dont il s'agit, ce n'est pas de verdir superficiellement telles ou telles de nos activités, mais de nous engager dans un nouveau modèle de développement qui est aussi un nouveau modèle de société et de civilisation »<sup>16</sup>.

### Être l'instrument d'une transformation sociale que tout le monde appelle de ses vœux

« D'abord, les tendances ne se sont pas inversées. La situation s'aggrave. Les inégalités Nord/Sud qui sont au cœur des questions de développement durable n'ont cessé et ne cessent de se creuser »<sup>14</sup>. Onze ans plus tard, ce constat est toujours d'actualité, surtout quand on pense à la montée en puissance du terrorisme et des tragédies migratoires, en partie induit par ces inégalités, et comme en témoignent tous les travaux et indicateurs les plus récents<sup>15</sup>.

Telle est bien le cadre de l'ambition du Comité 21 à l'occasion de ses 21 ans : « Être l'instrument d'une transformation sociale que tout le monde appelle de ses vœux »<sup>17</sup>.

13. « Actes des 10 ans du Comité 21 » - Comité 21, décembre 2005 ; Dossier de presse « Le Comité 21 a dix ans ». 14. Intervention de Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, lors du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Comité 21, nov. 2005. 15. Citons entre autres : Travaux prospectifs du Comité 21, engagés à partir de 2009 ; Rapport annuel sur l'état de la France en 2015 – CESE, septembre 2015 ; « Comprendre le malheur français » - Marcel Gauchet – Éditions Stock, mars 2016 ; Notes du projet « 17/27 » de France Stratégie, en cours. 16. Intervention de Ségolène Royal, Ministre de l'environnement - Université d'État de Moscou, octobre 2015. 17. Intervention de Bettina Laville, lors du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Comité 21, novembre 2005.

2



21 ANS

D'ENGAGEMENT COLLECTIF



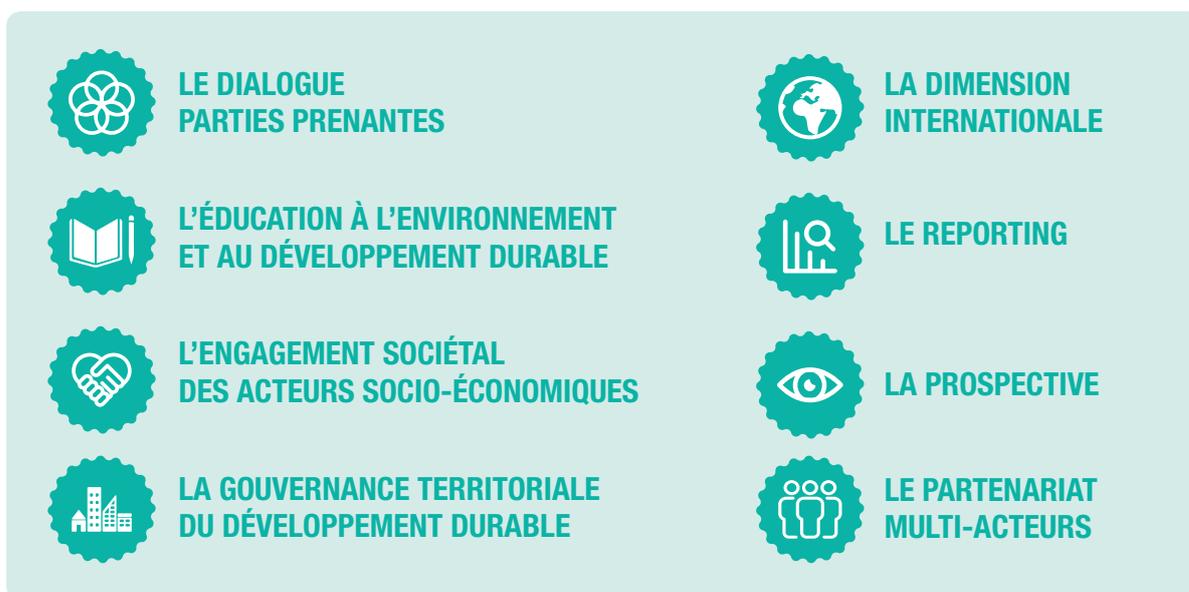
De 1995 à 2016, la mise en œuvre par le Comité 21 du partenariat multi-acteurs pour le développement durable s'est faite progressivement, à travers différentes thématiques dont on retrouve la manifestation dans ses lettres d'information (Infos 21 et Dépêches aux adhérents), dans ses publications, dans les événements et les rencontres-débats qu'il a organisés, formant un matériau démonstratif de plusieurs centaines de documents<sup>18</sup>. Ces travaux ont anticipé, illustré, participé, accompagné avant l'heure la construction de l'ODD 17 et d'autres ODD<sup>19</sup>.

Il convient en préalable de souligner que le Comité 21 n'est évidemment pas le seul réseau à développer ces coopérations entre acteurs : on les retrouve dans les réseaux professionnels, dans certaines associations d'élus, et bien entendu au sein de plusieurs ONG, dont certaines sont adhérentes au Comité 21<sup>20</sup>. Mais le Comité 21 est sans doute le plus représentatif par son ancienneté, par le nombre et la variété de ses adhérents et par la diversité des thèmes abordés. **De 115 à sa création à 338 dix ans plus tard, il compte aujourd'hui 450 adhérents.**

L'ordonnancement choisi pour présenter ce déploiement progressif du 17<sup>ème</sup> ODD découle logiquement des thématiques les plus « multi-acteurs » que le Comité 21 a développées au fil des ans, mais il n'est pas pour autant chronologique, ce qui n'aurait aucun sens en regard de l'objectif.

Elles sont illustrées par des exemples d'initiatives, d'expériences, de politiques et d'actions, sélectionnées de telle façon que l'on pourra juger arbitraires, vu leur nombre, mais passées, autant que faire se peut, au tamis de leur représentativité, de leur variété, de leur répartition par acteurs et par territoires, et de leurs dates.

**On abordera ainsi successivement, et dans un ordre volontairement et logiquement linéaire :**



18. Toutes ces informations sont consultables sur le site Internet du Comité 21. 19. Infos 21 163 (septembre 2015) - Spécial Objectifs du développement durable. 20. Citons notamment ORÉE, le C3D, FNH, le WWF France, l'IDDRI, Convergences, Décider ensemble, le GÉRES, Green Cross, l'UNCP/E, 4D, EPE, la plate-forme RSE, le groupe SOS,...



## 2.1 LE DIALOGUE

### PARTIES PRENANTES (ODD 17)



17 PARTENARIATS POUR  
DES OBJECTIFS MONDIAUX



**Dialoguer et tisser des alliances entre personnes ou structures ne va pas de soi. Pourtant, à l'instar des interactions qui évoluent au sein du vivant, vivre sans tenir compte de son écosystème a des limites certaines. C'est pourquoi il est logique de placer l'existence de ces « parties prenantes » comme manifestation première du partenariat multi-acteurs, et, in fine, comme pierre angulaire de la co-construction du développement durable.**

Pour être socialement et politiquement acceptés, les plans, les programmes, les projets ne peuvent plus aujourd'hui se passer d'être partagés entre les parties prenantes : État, entreprises, collectivités, associations, citoyens. De nombreux instruments existent, de la simple réunion municipale aux comités d'entreprise, des concertations de tous ordres aux débats publics, révolutionnés par les outils numériques. Bien plus, dans un environnement de multiples acteurs qui interagissent entre eux, **ce « dialogue parties prenantes »<sup>21</sup>, interne ou extérieur à l'entreprise, à la collectivité, à l'association est maintenant reconnu comme créateur de valeurs, de cohésion sociale et de bien être<sup>22</sup>.**

Dès sa création, le Comité 21 a fait de la concertation avec les parties prenantes l'une de ses missions premières. Il l'a d'abord fait en interne en regroupant ses adhérents par « collèges » qui existent encore aujourd'hui : entreprises ; collectivités ; associations ; institutions, médias et enseignement supérieur. Ils se réunissent en groupes de travail sur des enjeux sectoriels ou managériaux, contribuant à renforcer les échanges et les coopérations entre les adhérents dans une approche transversale et à recommander les initiatives les plus efficaces. Une « Charte des adhérents », adoptée en 2003, fixe leurs engagements mutuels pour cette concertation interne.

21. Définition norme ISO 26000 : « activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation ». 22. « Inviter toutes les parties prenantes à la gouvernance » - ITW d'Antoine Frérot, PDG de Véolia Environnement - Le Monde, 12 juin 2013 ; « Des salariés heureux pour une entreprise plus performante » - Le Monde, 17 juin 2014 ; « Concertation entre parties prenantes et développement économique » - Rapport du CESE, septembre 2014.

À partir de 2004, il conçoit et anime, pour des entreprises et des collectivités locales adhérentes des démarches de concertation « sur mesure » avec des panels de parties prenantes externes et, fort de ces expériences, il développe depuis des règles déontologiques et opérationnelles.

En septembre 2009, le Comité 21 publie une note méthodologique « La concertation entre les parties prenantes externes », afin de faciliter sa mise en œuvre par toute entreprise qui souhaite améliorer son processus de dialogue. Et en juin 2016, il actualise ce document, notamment en y incorporant la révolution digitale, en publiant une nouvelle Note 21 « De la théorie à la pratique : dialoguons avec nos parties prenantes ».

En matière de concertation et de participation, des progrès restent bien entendu toujours à faire : c'est pourquoi le Comité 21 participe aux baromètres périodiques, lancés par des sociétés de conseil<sup>23</sup>, et destinés à dresser les principaux enjeux du dialogue local, les éventuels freins et à identifier les pistes d'amélioration.

## Dès sa création, le Comité 21 a fait de la concertation avec les parties prenantes l'une de ses missions premières

À partir de son acquis en la matière, le Comité 21 réalise, en janvier 2015, deux outils visant à accompagner le développement des démarches de dialogue avec les parties prenantes : les « Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes », à destination des décideurs, et le « Guide méthodologique d'appui aux Principes directeurs », à destination des opérationnels<sup>24</sup>.

Ces documents sont issus d'un processus de rédaction concertée initié en 2013 ayant impliqué plus de 80 organisations : entreprises, représentants des parties prenantes, cabinets conseils, chercheurs, etc. À ce jour, ils ont été signés par 65 organisations publiques et privées qui ont ainsi validé sept Principes directeurs à respecter par tous les participants à ces démarches. Les expériences des adhérents, et celles de certains de leurs partenaires, sur cet enjeu sont très nombreuses : elles sont présentées et valorisées dans les différents supports d'information du Comité 21<sup>25</sup>. On peut en citer quelques-unes.

### Du côté des entreprises et associations :

- Novethic : lancement du premier site Internet grand public consacré à la responsabilité sociale des entreprises et à l'investissement éthique (2001) ;
- EDF : implication de ses principales parties prenantes dans la conception du nouveau plan stratégique 2013/2018 (2012) ;

- Décider ensemble : formation des élus « Concertation : développer la culture du regard croisé »
- La Poste : implication de ses agents pour contribuer à bâtir les grandes orientations stratégiques pour les cinq années à venir (2012) ;
- Sanofi : installation d'un Comité des parties prenantes (2012) ;
- Orange : plate-forme collaborative ouverte -Digital Society Forum-, afin de donner à chacun les clés de compréhension pour mieux appréhender le « vivre numérique » ;
- Suez (SITA France) : « Future of Waste », plateforme collaborative d'interaction pour partager et diffuser des solutions locales innovantes en matière de déchets ;
- Fondation Nicolas Hulot : Démocratie participative – guide des outils pour agir (2013) ;
- VF villages : dans le cadre de sa stratégie d'entreprise, démarche RSE dont l'appropriation et le déploiement sont entièrement basés sur le dialogue interne et externe (2014) ;
- Bouygues Construction : guide méthodologique de dialogue et d'action afin de fournir aux équipes commerciales et travaux un outil pour identifier et répondre aux attentes des parties prenantes (2014) ; ...

### Du côté des collectivités :

- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : création d'un conseil consultatif du développement durable de l'agglomération (2009) ;
- Conseil régional Île-de-France : sur la base du référentiel AFAQ 26000, l'amélioration du dialogue avec ses parties prenantes est un des sept axes de son projet Région Responsable (2012) ;
- Conseil régional Hauts-de-France : création de l'Instance régionale de débat public (IRDP) afin d'affirmer une ambition politique régionale et établir des règles en matière de débat public (2012) ; ...



23. Empreintes citoyennes, en 2016 ; Proximité, en 2015 et 2014. 24. Avec le soutien du Commissariat général au Développement durable, de l'ADEME et de la Fondation de France. 25. Disponibles sur son site : Infos 21 158 (février 2015) – Dialogue et développement durable ; Note Comité 21/ORÉE (janvier 2014) – Dialogue parties prenantes sur la logistique durable ; Infos 21 145 (2013) – Dialoguer avec ses parties prenantes : un signe de maturité ; Fiche Repère : Des techniques innovantes d'animation pour dynamiser le dialogue (2013) ; Fiche Repère : Rendez-vous dialogue parties prenantes (mars 2011) ; Note 21 (septembre 2009) – La concertation avec les parties prenantes externes ; Comité 21/ADEME/Des enjeux et des hommes (mars 2009) – Fiches pratiques – Mobilisation des équipes pour le développement durable ; Infos 21 98 (janvier 2009) – Spécial Concertation des parties prenantes ; Infos 21 85 (octobre 2007) – Retour sur le Grenelle de l'environnement.



## 2.2 L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD 4)



4 ACCÈS À UNE ÉDUCATION  
DE QUALITÉ



« S'il n'existe pas de partage de ce qui est essentiel, il n'y aura pas de mobilisation pour préserver cet essentiel »<sup>26</sup>. L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est d'évidence un préalable pour travailler ensemble dans la même direction, recréer du « commun », co-construire de la citoyenneté. Cela rassemble une diversité d'actions complémentaires allant de la sensibilisation de tous les publics jusqu'à la formation à l'école et dans l'enseignement supérieur ou par la formation continue, actions ayant toutes en commun une finalité de changement de pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société. Cela va jusqu'à interroger la place et l'éventuelle responsabilité des entreprises en matière d'EEDD, aux côtés des associations, des collectivités et du monde de la recherche. Il s'agit au fond de mobiliser tous les vecteurs susceptibles de vulgariser la connaissance, de créer une culture partagée et d'induire les changements de comportements.

Cet objectif stratégique rentre dans le cadre plus global de l'ODD n°4 « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Il est particulièrement important en France où le déficit en matière d'éducation en général est souligné par de nombreuses études<sup>27</sup>.

Depuis les années 2000, un « Collectif français d'éducation à l'environnement vers un développement durable » (CFEEDD), dont fait partie le Comité 21, est l'initiateur et l'animateur d'un processus de mobilisation des acteurs associatifs. Il est complété depuis 2009 par un « Espace national de concertation » (ENC), composé d'une quarantaine d'organisations issues de toutes les

26. Intervention de Jean-Paul Delevoye en clôture du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Comité 21, novembre 2005. 27. Citons : KROLL Christian. « Sustainable Development Goals (SDGs) : are the rich countries ready ? », Rapport de la Bertelsmann Stiftung, septembre 2015 ; Notes du projet 2017/2027 – France Stratégie, avril/mai 2016.

parties concernées. Ces deux structures animent des « Assises nationales EEDD » périodiques. Cet objectif doit aussi être appréhendé à travers les dynamiques que les établissements eux-mêmes mettent en œuvre. Ce sont les deux facettes de cette priorité.

**Le Comité 21 a ainsi lancé en 2004 le concept d'« Agenda 21 scolaires », plans d'action définis par l'établissement scolaire avec les équipes éducatives, les collectivités, d'autres parties prenantes et bien sûr les jeunes.** Avec ses partenaires associatifs (Ifreé, École et Nature, UNCPPIE) et en partenariat avec la CASDEN, ils ont élaboré en 2009 un outil de mobilisation pour inciter les décideurs (élus locaux, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissements, enseignants...) à impulser des démarches de développement durable dans les établissements scolaires. Cette publication prolongeait un guide précédent « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable - guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire » (2008).

## Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cette initiative a été complétée en 2013 d'un document équivalent pour l'enseignement supérieur, à travers les « **Plans verts** » des établissements concernés<sup>28</sup>, et se poursuit notamment dans le cadre d'un partenariat avec le réseau « **Campus Responsables** ».

D'autres documents ont été réalisés, pour les collectivités, en 2008 : « **La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable** » et un « **Bilan et perspectives de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable** » ; et pour les entreprises en 2010, une « **Note 21 : les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable ?** ».

**Parmi les innombrables initiatives<sup>29</sup> des adhérents et des partenaires du Comité 21, on peut mentionner :**

- le « Festival international du film de l'environnement » (RIENA, devenu FIFE), depuis 1983 ;
- les actions de l'association Les petits débrouillards, née en 1986 ;
- le Festival du vent de Calvi, créé en 1992 ;
- les visites de terrain de l'ARENE Île-de-France, depuis 1995 ;
- le concours « Eau pure - Eau propre » organisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2000 ;
- l'Agenda 21 de la Ligue de l'enseignement (2007) ;

- les actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté des écoliers avec les « Juniors du développement durable » pour la Communauté urbaine de Bordeaux, du Conseil départemental de la Gironde et de la Région Aquitaine depuis 2008 ;
- l'appel à projets « Éducation à l'environnement », lancé par la Région Bretagne et le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne en 2008 ;
- le festival « Be Green » d'ACIDD, depuis 2008 ;
- les « Éco-gestes au quotidien » d'Aéroports de Paris en 2009 ;
- « l'Agenda 21 du citoyen » par le Conseil départemental du Finistère ;
- le « Guide « Éco-écologie en famille » de la CLCV (2010) ;
- les « nudges verts » chez ICOM (2011) ;
- «Le Sustainability literacy test» de Kedge Business School (2014) ;
- les salons, expositions et maisons de l'environnement ou/et du développement durable (Lille, Paris, Rueil-Malmaison, entre autres) ;
- les formations de l'Institut de formation internationale pour le développement durable d'Égis ;
- les actions de la Fondation Véolia et de l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) en 2014 ; ...

### Et, en matière de changement climatique :

- les actions du réseau CliMates ;
- la campagne « My Positive Impact » de la Fondation Nicolas Hulot (FNH) ;
- les « ambassadeurs de la COP21 » de la Région Pays de la Loire ;
- le guide « petites réponses à de grandes questions sur la planète » de l'ADEME (2015).



28. Plans initiés par la loi Grenelle 1. 29. Disponibles sur son site : Rencontre-débat avec la Ministre de l'Éducation Nationale, 10 février 2015 ; Infos 21 161 (mai 2015) Éducation au changement climatique ; Infos 21 155 (novembre 2014) Éducation au développement durable ; Infos 21 138 (février 2013) Spécial Assises nationales ; Infos 21 129 (mars 2012) Spécial Semaine du développement durable ; Infos 21 119 (mars 2011) Spécial Semaine du développement durable ; Infos 21 109 (mars 2010) Éducation au développement durable ; Infos 21 100 et 99 (mars 2009) Éducation au développement durable ; Infos 21 90 (mars 2008) - Spécial Semaine du développement durable ; Infos 21 86 (novembre 2007) La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable.



## 2.3 L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES (ODD 8, 9 & 12)



8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS



9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES



12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES



Dans le cadre des réponses à donner aux ODD 8 (croissance durable), 9 (infrastructures résilientes) et 12 (consommation et production responsables), le Comité 21 a toujours souligné l'importance des comportements et de l'organisation sociale qui doivent accompagner les changements techniques pour plus de sobriété et de bien-être. Il identifie et accompagne ainsi les « innovations sociétales » rentrant dans le champ de la responsabilité, de l'organisation et de la gouvernance. Hors son intérêt pour l'environnement et la cohésion sociale, l'engagement sociétal est aussi un enjeu économique : les pratiques organisationnelles des entreprises et la qualité de leur management constituent des facteurs de compétitivité « hors coût » souvent déterminants<sup>30</sup>.

Depuis 2001, on retrouve cette volonté d'engagement à l'occasion des Rencontres-débats<sup>31</sup> avec les adhérents et les partenaires du Comité 21 : **entreprises** : Renault, Monoprix, EDF, Shell France, ANDRA, AREVA, Lafarge, Suez, Éco-Emballages, IKEA, PSA, Vinci, SNCF, Crédit coopératif et Dexia, pour le secteur financier... ; **acteurs publics** : Ministère de l'environnement, bien sûr, ONF, la Caisse des dépôts, ADEME, AFD, La Poste, Vivapolis, et, au niveau international, le PNUE et le GIEC ; maires et associations

d'élus : Angers, Issy-les-Moulineaux, Loos-en-Gohelle, Le Havre, Valenciennes, ARF, ADF et AMF, le Conseil départemental du Bas Rhin... ; **ONG** : France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot, Amnesty, UICN, ORÉE.

Cet engagement sociétal se trouve dans les initiatives des adhérents, notamment des entreprises, qui se manifestent d'amont en aval de la chaîne de valeurs. Ainsi, au niveau **des ressources naturelles**<sup>32</sup>, on peut citer les actions de la Fédération des PNR et du

30. « Compétitivité : que reste-t-il à faire ? » - Note du projet 2017/2027 - France Stratégie, mars 2016. 31. Tous les compte-rendus de ces rencontres sont disponibles sur le site Internet du Comité 21. 32. Infos 21 103 (juin 2009) Pour une gestion collective de la biodiversité ; Infos 21 115 (novembre 2010 Biodiversité ; Infos 21 150 (avril 2014) Gestion durable de l'eau ; Infos 21 166 (janvier 2016) Biodiversité ODD 14 et 15.

groupe Sèché Environnement ; les « jardins au naturel » de l'UNCPIC ; le guide d'ORÉE « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises » (2008) ; les expérimentations de la CDC-Biodiversité (depuis 2008) ; les « hôtels à martinets » du groupe ACCOR (2009) ; les expertises de l'AFIE ; la prise en compte de la biodiversité dans la notation extra-financière par BMJ Ratings (2010) ; les produits sans OGM de Carrefour (2010) ; les « disjoncteurs d'eau » de Miramas (2014) ; ...

**À partir de la « Charte des entreprises publiques pour le développement durable », signée en octobre 1999, sous l'impulsion du Comité 21 et de la Commission française pour le développement durable d'alors, le Comité 21 s'est ensuite fortement investi dans le champ de la responsabilité sociétale des entreprises adhérentes, à travers de nombreux « Rendez-vous de la responsabilité sociétale » et la production d'outils pratiques et de formations. Cette préoccupation qui s'élargit aujourd'hui partout à l'ensemble des organisations (RSO) constitue l'un des programmes prioritaires du Comité 21. Et dans le cadre plus général de l'intégration des principes du développement durable dans les stratégies et les activités des acteurs économiques, il a participé à la création en 2013 de la Plateforme nationale RSE, dont il est membre.**

## Hors son intérêt pour l'environnement et la cohésion sociale, l'engagement sociétal est aussi un enjeu économique

Plus récemment, en 2015, il a élaboré le premier « Guide pratique sur la responsabilité sociétale des associations », fruit de 4 années d'accompagnement et d'expérimentation et, en 2013, d'une rencontre nationale avec le secteur associatif.

**Cette responsabilité s'exerce aussi à travers les ressources humaines<sup>33</sup>:**

- formation dédiée à l'engagement sociétal à l'École des mines de Nantes (2008) ;
- mutualisation de la fonction RH à Besançon, depuis 2009 ;
- « Charte des valeurs et du mieux-vivre ensemble » du Conseil départemental de la Somme (2014) ;
- management de la diversité en Région Hauts-de-France et outil dédié de la société de conseil Nicomak (2015) ; ...

**Concernant les achats responsables<sup>34</sup> et la commande publique, on peut mentionner, parmi d'autres :**

- la démarche de performance achats responsables de Suez Environnement (2015) ;
- les « achats durables » du Conseil départemental du Jura (2015) ;

- les achats responsables du Groupe SOS, de la SNCF, du Réseau Alliances ;
- l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics du Conseil départemental de l'Essonne ;
- les « Trophées RATP des achats responsables ».

**Le Comité 21 a de son côté publié plusieurs ouvrages :** « Achats et développement durable » (2005) ; une Note 21 « La commande publique régionale au service du développement durable » (2008) ; « Les PME et l'achat responsable » (2010).

En aval de la chaîne de valeurs, des « Rendez-vous du marketing durable », en 2008 et 2009, organisés en partenariat avec l'ESCP Europe, et avec le soutien du Ministère de l'environnement et de l'ADEME, ont permis en 2011 de publier un « Guide pratique du marketing durable » qui aborde l'ensemble des aspects du métier du marketing. Il a depuis été illustré de nombreuses pratiques<sup>35</sup>, comme par exemple la « communication responsable » de la SNCF depuis 2009 ou la formation marketing durable du WWF France (2012) et, pour le marketing territorial, la campagne « La Région Aquitaine invente l'avenir » (2012) ; la « Trivolution » à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (2014).

À côté de ces thématiques traditionnelles, le Comité 21 a également fait valoir **d'autres aspects de l'engagement sociétal de ses adhérents, en matière de genre et de diversité, de solidarité, d'alimentation et de santé, de bien-être et de culture<sup>36</sup>.**

Certaines de ces initiatives se rejoignent depuis quelques années pour former **la boucle vertueuse de l'économie circulaire<sup>37</sup>, de l'éco-conception au traitement et au recyclage des déchets. Pour le Comité 21 et ses partenaires, on peut citer :**

- l'Institut de l'économie circulaire ;
- les actions d'Éco Emballages ; le cycle de vie des laines minérales G3 d'Isover Saint-Gobain ;
- les « artisans-réparateurs de l'Ain » soutenus par le Conseil départemental de l'Ain ;
- la politique de recyclage et d'insertion de la Région Basse-Normandie (2010) ;
- le chauffage urbain grâce à la valorisation de déchets par Véolia ;
- « Agir + » pour l'économie circulaire avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- les actions rentrant dans le cadre de la Troisième révolution industrielle (TRI ou REV 3) de la Région des Hauts de France, et de celles de la TRI et agricole de la CCI des Pays de la Loire ;
- les fiches pratiques pour la mise en oeuvre de l'écologie industrielle et territoriale d'Orée (2014) ;
- le concept d' « infrastructure douce » pour une économie circulaire en ville d'Égis ; ...

33. Infos 21 159 (mars 2015) – Spécial RH responsables. 34. Infos 21 160 (avril 2015) – Spécial achats responsables. 35. Infos 21 118 Marketing durable (2011) ; Infos 21 133 Marketing durable (nov. 2012) ; Infos 21 146 Communication et marketing responsables (déc. 2013) ; Infos 21 156 Communication et marketing responsables (déc. 2014). 36. Infos 21 139 (2013) Genre et diversité ; Infos 21 128 (2012) Solidarités intergénérationnelles ; Infos 21 157 (2015) Solidarité et développement durable ; Infos 21 147 (2014) Alimentation et développement durable ; Infos 21 167 (2016) Alimentation durable ; Infos 21 110 (2010) Santé et développement durable ; Infos 21 167 (2016) Santé et Bien-être ; Infos 21 127 (2012) Bien-être ; Infos 21 116 (2010) Culture et développement durable. 37. Infos 21 152 (juin 2014) – Spécial Economie circulaire.



## 2.4 LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD 11)



Le « Manifeste pour une gouvernance territoriale durable, solidaire et humaine »<sup>38</sup> constate qu'à côté des réponses globales aux enjeux planétaires, de multiples initiatives sont engagées par les acteurs locaux : la soutenabilité des actions, le sens à donner au vivre ensemble, l'efficacité économique des politiques locales, la coopération entre les acteurs contribuent à l'adaptation et à la résilience des territoires à la mondialisation et aux crises.

**Cette mobilisation des territoires répond à l'ODD 11 (villes et territoires durables).** Elle a été impulsée et accompagnée par le Comité 21 dès le début, à travers de nombreux programmes, notamment la promotion de l'« Agenda 21 local », rentrant dans le cadre d'application du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio. Complémentaire à l'engagement sociétal des secteurs socio-économiques, **la gouvernance territoriale du développement durable introduit à son tour la notion de co-responsabilité et convoque nos droits et nos devoirs envers les territoires.** Dès 1996, le guide

« Bien gérer votre commune pour le 21<sup>ème</sup> siècle » est envoyé par l'AMF aux 36 000 communes de France. En 2000, le document « L'Agenda 21 local en question », édité avec GDF, est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans un Agenda 21 local. En 2002, trois publications « Territoires et développement durable » participent aussi à cette acculturation, en réunissant plus de quatre-vingt retours d'expériences<sup>39</sup>. L'année suivante, paraît un autre guide : « Agir ensemble pour des territoires durables ». Cette mission d'appui s'exerce également pour les « Plans Climat énergie

38. Élaboré par le « Club France développement durable » - Revue « Vraiment durable » - Victoires Éditions, 2012. 39. Édités avec le concours de la DATAR, de la CDC, de l'AMF et d'EDF.

territoire » (PCET) des collectivités locales, en partenariat avec l'ADEME.

À partir de 2003 jusqu'en 2015, DEXIA Crédit Local, en partenariat avec le Comité 21, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France, initie un concours visant à identifier et valoriser les démarches exemplaires de collectivités locales qui intègrent le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques : les « **Rubans du développement durable** »<sup>40</sup>. En 2005, dix de ces projets remarquables font l'objet d'un « Mémento pratique du développement durable à l'usage des collectivités locales ». Et c'est également en 2003 qu'est mis en place un site-portal sur les Agenda 21 locaux<sup>41</sup>, avec le soutien du Ministère de l'environnement, de l'ADEME et de la Fondation de France, et la participation d'autres réseaux associatifs.

## La gouvernance territoriale du développement durable introduit la notion de co-responsabilité et convoque nos droits et nos devoirs envers les territoires

Il existe aujourd'hui en France plus de mille Agenda 21 ou autres démarches territoriales, marqués par une grande diversité thématique et partenariale, associant aux collectivités les acteurs économiques et la société civile<sup>42</sup>. Après 20 années de réalisations, l'heure est aujourd'hui au bilan et au devenir de ces démarches, devenues presque « traditionnelles » et progressivement complétées par des initiatives et des approches multi-acteurs « latérales » et innovantes :

- actions de la « Plate-forme 21 » du Massif central, depuis 2007 ;
- initiatives des PNR, des CPIE, des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement ;
- « Renouveau de l'Agenda 21 » (2012) et « Cahiers de l'innovation » (2014) - Comité 21 ;
- groupe de travail d'ORÉE sur l'ancrage local, depuis 2012 ;
- laboratoire d'innovations collectives par le Conseil départemental des Agenda 21 locaux de la Gironde, depuis 2013 ; ...

Parallèlement à cette mobilisation pour des territoires durables, le Comité 21 investit les enjeux liés à **l'architecture, à l'habitat et à la ville durable**. Dès 1993, puis en 1994 et 1995, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et la ville de Nantes, trois rencontres sont organisés à son initiative sur le thème de l'écologie et de l'innovation urbaines : « Nantes Écopolis ».

En février 1995, est lancé un concours international d'architecture sur la Haute Qualité Environnementale (HQE) dont les lauréats sont exposés l'année suivante à la Grande Halle de la Villette dans le cadre de l'exposition « Villette-Amazone » : il s'agit alors de la première exposition-démonstration d'une « maison écologique » en France. Une exposition itinérante « Eco Logis, habiter le 21ème siècle » en sera tirée et diffusée jusqu'en 1999 dans plus d'une centaine de collectivités.

En 2007, le Comité 21 élargit ses travaux à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme avec la publication d'un ouvrage sur les quartiers durables, qui permettent de nourrir les Agenda 21 locaux : « Les quartiers durables : un exemple de démarche intégrée et participative ». En 2008, le Comité 21 initie un groupe de travail afin de capitaliser les expériences d'éco-quartiers pour en élargir le champ à la ville durable et, en 2011, en tire, en collaboration avec l'AMGVF et avec le soutien de la CDC, de GDF SUEZ et de Vinci, un ouvrage opérationnel « Du quartier à la ville durable : vers un nouveau modèle urbain ? » qui s'appuie sur des exemples innovants français et européens et sur des recommandations opérationnelles, tout en poursuivant son recueil de bonnes pratiques<sup>43</sup>.

Le Comité 21 se préoccupe aussi de transports durables, à la fois au niveau de la logistique et de la mobilité<sup>44</sup>. En avril 2014, il publie un ouvrage « Du quartier au territoire : agir ensemble pour des mobilités urbaines durables » s'appuyant sur les retours d'expériences de ses adhérents et partenaires. Il présente les changements à l'oeuvre dans les politiques publiques, les technologies et les comportements en faveur de nouvelles mobilités urbaines, notamment à travers le développement des alternatives à la voiture individuelle, dessine les contours d'une bonne gouvernance de la mobilité durable et aborde les questions de financement, de maîtrise foncière et d'aménagement du territoire.

De 2006 à 2012, le Comité 21 a également travaillé sur **le tourisme durable**<sup>45</sup>, à travers deux ouvrages : « Agir ensemble pour un tourisme durable », outil pratique pour informer, encourager et passer à l'action et qui met en garde contre les menaces du tourisme de masse (septembre 2008) ; et une « Note 21 L'Union pour la Méditerranée et le tourisme durable » (juillet 2008), qui, en hommage à Serge Antoine, préconise la création d'un Agenda méditerranéen pour le tourisme durable.



40. Voir Infos 21 96 (novembre 2008) Rubans ; Infos 21 114 (octobre 2010) Rubans ; Infos 21 125 (novembre 2011) Rubans ; Infos 21 135 (novembre 2012) Rubans ; Infos 21 143 (septembre 2013) Rubans. 41. [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org). 42. Infos 21 81 et 84 (2007) – Infos 21 89 (février 2008) Grenelle et territoires ; Infos 21 92 (mai 2008) Agenda 21 territorial ; Infos 21 105 (octobre 2009) Territoires et développement durable ; Infos 21 117 (janvier 2011) – Agenda 21 ; Infos 21 130 (avril 2012) Agenda 21 : perspectives et bilan ; Infos 21 142 (juin 2013) Démarches dans les territoires. 43. Infos 21 111 (2010) Ville durable ; Infos 21 132 (2012) Ville durable I ; Infos 21 168 (2016). 44. Infos 21 137 (janvier 2013) – Transport et logistique durable ; Infos 21 149 – Mobilité durable (mars 2014). 45. Infos 21 88 (janvier 2008) – Tourisme durable ; Infos 21 112 (juin 2010) – Tourisme et loisirs responsables.

## L'ANTENNE GRAND OUEST DU COMITÉ 21

Depuis 2010, le Comité 21 dispose d'une Antenne « Grand Ouest », mise en place avec le soutien de la région des Pays de la Loire et du Ministère de l'environnement. En Pays de la Loire, elle rassemble près de 170 acteurs, et fonctionne grâce à une équipe en propre dans des locaux sis à Nantes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle a vocation à élargir son action à la région Bretagne voisine, dans un souci de cohérence territoriale.

Elle déploie son action dans les mêmes domaines que le Comité 21 national tout en s'en différenciant par le contexte socio-économique local, les priorités de ses adhérents et les recommandations de son Comité d'experts : renforcement de l'engagement sociétal des acteurs (parcours méthodologiques, cycles thématiques, Groupe d'accompagnement collectif-GAC), diffusion des initiatives, encouragement à l'innovation (observatoire régional du climat, « ateliers du futur », laboratoire d'idées). L'Antenne Grand ouest a présenté en 2011 un bilan des enjeux et des actions engagés en Pays de la Loire : « Le développement durable en Pays de la Loire : enjeux, pratiques et perspectives », avec le soutien de la Caisse des dépôts, de la Banque Populaire Atlantique et de GRDF.

### Contribution à l'élaboration de la « Charte régionale d'engagement des acteurs du développement durable » du Conseil régional Pays de la Loire

En 2015, il contribue à l'élaboration de la « Charte régionale d'engagement des acteurs du développement durable » du Conseil régional Pays de la Loire, dont l'**objectif est de donner une impulsion plus forte et une cohérence plus grande à la dynamique régionale en matière de développement durable**. Elle mobilise à ce jour plus de 60 réseaux qui expriment le souhait de mieux travailler ensemble et d'échanger sur les bonnes pratiques. Et fin 2015, pour la COP 21, le Comité 21 Grand Ouest a publié une revue « Climat : Les Pays de la Loire relèvent le défi ».

En sus des nombreuses initiatives d'adhérents et de ses partenaires, présentées dans ces publications, et que l'Antenne Grand Ouest soutient, on peut ajouter à titre d'exemples<sup>47</sup> :

- la coopération décentralisée à La Roche-sur-Yon et à Saint-Hilaire-de-Riez (2011) ;
- la Maison du développement durable de Rezé, depuis 2013 ;
- le compostage domestique à la Communauté d'agglomération du Choletais (2013) ;
- l'Éco-quartier de la Barberie à Changé (2013) ;
- le soutien aux personnes dépendantes du Crédit mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest, et aux personnes handicapées à Nantes ou grâce au réseau ADAPEI Loire-Atlantique ;
- le Campus responsable à Angers ; les démarches sociales et sociétales du Groupe Séché Environnement, d'Audencia et de l'École des Mines de Nantes ;
- l'écologie industrielle territoriale comme levier d'action économique du territoire pour la CARENE ;
- les initiatives de la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA), lancée par la CCI des Pays de la Loire ;
- les actions pédagogiques du Comité 21 en Pays de Loire, dont le « Climathon » (2015), ...

46. <http://www.paysdelaloire.comite21.org/> 47. Infos 21 107 (2010) Spécial action des adhérents ; Infos 21 120 (2011) Spécial Pays de Loire ; Infos 21 141 (2013) Spécial Pays de Loire ; Infos 21 162 (2015) Spécial Pays de Loire.



## 2.5 LA DIMENSION INTERNATIONALE (ODD 7 ET 13)



C'est par le constat de la globalité des questions environnementales que le « partenariat multi-acteurs » pour le développement durable s'est imposé, tout en s'exerçant parallèlement au niveau local. C'est donc tout naturellement que le Comité 21 a pris une dimension internationale, permettant de répondre aux ODD 7 (énergie) et 13 (lutte contre le changement climatique).

Dès octobre 2000, en prolongement de son action sur l'habitat durable (Villette-Amazone et Eco Logis), il participe à l'organisation du Pavillon français de la Conférence « Sustainable Building » sur la HQE à Maastricht, en partenariat avec les associations HQE, Alsace Qualité Environnement, l'ADEME et le Plan Urbanisme Construction Architecture. Il utilise cette expérience en 2005 à l'occasion de l'exposition universelle d'Aïchi, dont le Pavillon français est réalisé avec ses conseils.

**En 2002, le Comité 21 contribue en tant qu'acteur au second sommet international de Johannesburg (Rio + 20), en y emmenant une délégation.** Sous l'impulsion d'Anne-Marie Sacquet, et avec la

coordination scientifique et éditoriale d'un groupe de travail collectif, il publie l'« Atlas mondial du développement durable », aux éditions Autrement. Cet ouvrage pédagogique aide à prendre la mesure des enjeux en question et favorise l'affirmation d'une culture du développement durable.

**Pour tous les travaux et les publications qu'il anime, le Comité 21 identifie les démarches et actions européennes et internationales.** Ainsi, il signe en 2004 une convention de jumelage avec la coordination italienne des Agenda 21 et le réseau catalan des villes durables, pour renforcer la coopération entre les villes euro-méditerranéennes. Avec Cités Unies France et l'Association française des communes et régions

d'Europe, il lance, toujours en 2004, la « Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable », ratifiée aujourd'hui par plus de cent collectivités. Par ailleurs, il a accompagné la création de Comités 21, ou ses équivalences, dans les pays de la rive Sud, en Algérie, au Maroc, et aujourd'hui au Québec et au Burkina-Faso.

**Le Comité 21 a par ailleurs participé à la plupart des grandes conférences internationales sur le climat, l'habitat, la coopération, le développement humain et durable.** Ces initiatives et l'expérience de Johannesburg amènent le Comité 21 à créer en 2011 un club d'adhérents spécifique, le « **Club France Développement durable** », pour préparer Rio+20 (juin 2012). Il accompagne à Rio une délégation nationale multi-acteurs, composée de collectivités, d'entreprises, de représentants de la société civile et d'institutions et, surtout, pilote, à la demande de l'État Français, la création du Pavillon de la France. Il tire de cette expérience unique un livre « **Après RIO + 20 – (re) dessiner le futur** ».

## Solutions COP 21 : un dispositif unique pour les entreprises et collectivités de présenter leurs actions en faveur du climat

**Les adhérents et les partenaires du Comité 21 ont développé de nombreuses politiques de coopération internationale, décentralisée, de solidarité, parmi lesquelles on peut mentionner<sup>48</sup> :**

- les actions de lutte contre la malnutrition dans les pays du Sud de Pro-natura international ;
- l'initiative « Rassembleurs d'Énergies » de GDF Suez ; les programmes d'électrification de la Fondation énergies pour le monde ;
- le Réseau de coopération transnationale du Conseil départemental du Nord ;
- la sauvegarde de la culture orale de la ville de Changé (2012) ;
- toutes les opérations de mobilisation préparatoires à Rio + 20 (2011/2012) ;
- les « ateliers de fabrique Séniors » de Bordeaux ;
- la Maison de l'intergénération de Marseille (2013) ;
- les initiatives en faveur des océans de Green Cross France et territoires ; ...

**Dans ce contexte international, la problématique du changement climatique a bien évidemment toujours été prégnante dans les initiatives du Comité 21.** On la retrouve dès août 2003 dans un ouvrage, fruit de la consultation des adhérents sur leur perception du changement climatique et sur leurs initiatives dans ce cadre : « **Lutte contre les changements climatiques : enjeux et initiatives des acteurs français** », édité en partenariat avec l'ADEME et GDF.

**Et on la retrouve parmi les actions climatiques des adhérents et des partenaires du Comité 21<sup>49</sup>. On peut citer :**

- les actions du GÉRES, créé en 1976 ;
- la politique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de La Poste (depuis 2004) ;
- le Plan climat de la Communauté d'agglomération de Mulhouse (2007) et d'autres collectivités ;
- le Kit d'information sur les PCET du Réseau Action Climat (2008) ;
- l'« Ultimatum climatique » lancé en 2009 avant Copenhague par des ONG (CARE, FNH, Amis de la terre, Secours Catholique, WWF-France...) et les initiatives de FNE ;
- l'outil « Alliance Carbone » du Conseil départemental de l'Essonne (depuis 2013) ;
- le système de covoiturage d'Ayen (2014) ;
- la démarche de diagnostic « Impact'Climat » de l'ADEME ;
- le programme « Our life 21 » de l'association 4D et de la Ligue de l'enseignement ;
- le concours « Challenge Climat Agriculture et Forêts » de l'AFD et du CIRAD (2014) ;
- les solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique de l'UICN ;
- le dispositif « SimplyCité » de Saint-Étienne Métropole (2015) ;
- toutes les initiatives présentées dans le Hub des solutions climat<sup>50</sup> ; ...

La préparation de la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21 – 30 novembre/ 11 décembre 2015) au Bourget, près de Paris, est l'occasion d'une mobilisation sans précédent du Comité 21, de son équipe et de ses adhérents. Sur le fond, il produit, avant et après la Conférence, une série de notes de décryptage des enjeux et des résultats et un ouvrage de référence, en partenariat avec le CNRS « **Quelles solutions face au changement climatique** ». Sur la forme, il imagine, à l'initiative de Gilles Berhault, Président du Comité 21 et du Club France, **un dispositif inédit et ambitieux de présentation par les entreprises et les collectivités de leurs actions en faveur du climat : « Solutions COP 21 »**. Cet événement, réalisé avec le Groupe Hopscotch et le cabinet Alliantis, s'est tenu à Paris au Grand Palais du 4 au 10 décembre 2015. Ces actions et bien d'autres sont recensées à travers le « **Hub des solutions climat** », plate-forme web contributive multi-acteurs dédiée aux solutions climat, en français et anglais, pour tous les publics et acteurs concernés à travers le monde. Des conférences, des rencontres-débats, des colloques, des plateaux TV, des « side-events », etc. ont animé le Grand Palais pendant cette semaine. Le Comité 21 était également présent à travers un stand dans les « **Espaces Générations Climat** » du Bourget.

48. Infos 21 121 (mai 2011) Spécial coopération internationale ; Infos 21 122 (juin 2011) Spécial Rio + 20 ; Infos 21 128 (février 2012) Spécial solidarité intergénérationnelle ; Infos 21 131 (mai 2012) Spécial Rio + 20 .49. Infos 21 97 (2008) Changement climatique : le tourisme en question ; Infos 21 106 (2009) Spécial Copenhague, en collaboration avec ACIDD ; Infos 21 153 (2014) Changement climatique ; Infos 21 165 (2015) Solutions climat.50. [www.plateformesolutionsclimat.org/](http://www.plateformesolutionsclimat.org/)



## 2.6 LE REPORTING



**Avec le dialogue, l'engagement et la responsabilité, le reporting<sup>51</sup> complète les conditions de la confiance nécessaire au partenariat multi-acteurs, en étant un facteur d'information et de transparence. Il fait pleinement partie des moyens de mise en œuvre des ODD.**

Ce reporting, qui consiste à la fois à évaluer la situation et la performance sociétale et environnementale des entreprises et des collectivités, et à en rendre compte, s'est construit au fil des ans à travers des classements, des systèmes de certification, des principes directeurs (OCDE, ISO, Global Compact, GRI...), des réglementations<sup>52</sup>.

**Tout comme l'engagement sociétal peut être considéré comme un levier de performance, la qualité de la « comptabilité sociétale » apparaît aujourd'hui comme un avantage compétitif des organisations.** C'est en 2006, après la loi NRE et avant la loi Grenelle 2, que le Comité 21 s'engage dans ces processus, à l'époque nouveaux, en réalisant des synthèses

des rapports développement durable des entreprises et, à partir de 2010, des collectivités adhérentes<sup>53</sup>.

**Chaque année, ces synthèses présentent le reporting des entreprises et des collectivités adhérentes, tant sur la forme que sur le fonds, en soulignant les initiatives les plus intéressantes<sup>54</sup>. On s'arrêtera sur quelques exemples méthodologiques :**

- guide de suivi et d'évaluation des chartes des PNR (2001) ;
- première édition du rapport développement durable de Lafarge ;
- reporting environnemental et social des villages du Club Med (2006) ;

51. Ou « rapportage ». 52. En France : loi NRE (2001), article 225 de la loi Grenelle 2 (2009), article 173 de la loi TECV (2015). 53. Parallèlement, l'association Orée fait, avec le soutien du Ministère de l'environnement, un bilan régulier de l'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 – [www.oree.org/](http://www.oree.org/) 54. Infos 21 83 (2007) - Rapports développement durable 2006 ; Infos 21 94 (2008) ; Infos 21 104 (2009) ; Infos 21 113 (2010) ; Infos 21 124 (2011) ; Infos 21 134 (2012) ; Infos 21 144 (2013) ; Infos 21 154 (2014) ; Infos 21 164 (2015).

- référentiel « Monoprix idéal » (2006) ;
- premier test de matérialité par Air France (2007) ;
- site participatif des Caisses d'épargne (2007) ;
- rapports annuels et nouveaux indicateurs de Schneider Electric (2007) ;
- rapport développement durable dématérialisé de Dexia (2008) ;
- intégration du bilan développement durable au rapport d'activités au Conseil régional Rhône-Alpes (2010) ;
- document grand public à la Communauté d'agglomération de Blois (2011) et au Conseil départemental des Deux-Sèvres (2012) ;
- reporting intégré du Groupe Total (2013) ;
- document de sélection d'initiatives transversales pour le Conseil régional du Centre (2013) ;
- rapport de développement durable de l'École de management Audencia Nantes (2014) ;
- magazine intégré de Kedge Business School (2014) ;
- analyse de matérialité du Groupe SAUR (2014) ;
- notation extra-financière de la Région Limousin (2014)
- rapport d'activité et de développement durable du Conseil régional de Bretagne (2014) ;
- rapport de développement durable 2014 de Bondy ;
- rapport social et financier du groupe MACIF (2014) ;
- les « Conseils citoyens de la vie locale » à Clermont-Ferrand (2015) ; ...

**Tout comme l'engagement sociétal peut être considéré comme un levier de performance, la qualité de la « comptabilité sociétale » apparaît aujourd'hui comme un avantage compétitif des organisations.**

**De ces analyses, le Comité 21 en tire chaque année des enseignements, décrypte les tendances et analyse les pistes de progrès, notamment sur l'accessibilité et la diffusion de ces informations aux parties prenantes et à la société civile, sur l'harmonisation de ces rapports, en termes d'organisation, de périmètres, d'indicateurs et d'objectifs, sur les innovations techniques et sociétales et sur leur formalisation en termes de supports innovants et d'interactivité pour une lecture facilitée.**

C'est pour cette raison qu'il a publié en 2011 une « Note 21 Évaluer et rendre compte de sa stratégie développement durable », à destination des entreprises et des collectivités avec un triple objectif : informer sur les évolutions des réglementations, des normes et des référentiels en matière d'évaluation et de reporting en France (en particulier, articles 225 et 255 de la loi Grenelle 2) et à l'international (ISO 26000, principes de

l'OCDE, GRI), valoriser les pratiques de ses adhérents en la matière et proposer deux analyses thématiques plus approfondies : la place réservée au dialogue avec les parties prenantes dans le reporting des entreprises ; les liens entre entreprises et collectivités valorisés dans les rapports.

Le reporting est souvent associé à la communication, fréquemment au centre de la stratégie des organisations : c'est d'ailleurs tout à fait légitime en soi, quand elle répond sincèrement et en responsabilité au besoin d'information et de transparence, et surtout évite l'écueil du « greenwashing ».

**Le Comité 21 a ainsi valorisé des initiatives de communication responsable<sup>55</sup>, en liaison avec l'« Association communication et information pour le développement durable », (ACIDD), créée en 2000 »<sup>56</sup>. On peut citer :**

- les actions de l'Agence RC2C de Nantes, depuis 1985 ;
- celles de l'Association des journalistes de l'environnement (AJE), née en 1994, et de Média Pep's ;
- « La communication responsable, source de valeurs », publication de l'ADEME, d'Éthicity et de l'Union des annonceurs (2009) ;
- l'outil « ÉcoSphèreRES » du Mouvement Familles rurales ;
- le guide de la communication responsable de Total (2011) ;
- la collection de guides pratiques de Monoprix, depuis 2011 ;
- la mascotte en forme de cerise, Liz, dans le Grand Besançon (2012) ;
- la charte de communication responsable de la SNCF, depuis 2012 ;
- la Maison de l'habitat durable à Lille (depuis 2012)
- le concours « Ma Seine Saint-Denis dans 21 ans » du Conseil départemental de Seine Saint-Denis (2012)

**Le reporting se relie aussi à la question récurrente des indicateurs, et à leur passage progressif d'une dimension quantitative, symbolisée par le PIB, à des indices de mesures plus englobants<sup>57</sup> de tous les aspects de nos vies et qui correspondent aux nouveaux objectifs du développement durable et dont le « bien-être » constitue le parangon.**

Le Comité 21 a participé aux travaux qui accompagnent cette évolution et en a fait une synthèse. La « Note 21 Bien-être et développement durable : deux notions à rapprocher dans l'évaluation et dans l'action » de mai 2016 fait ainsi un état des lieux des réflexions et des pratiques sur le bien-être, comme boussole d'évaluation des politiques publiques de l'échelle globale à l'échelle locale, en en présentant de nombreuses initiatives concrètes.

55. Infos 21 126 (déc. 2011) Communication et développement durable – Infos 137 (déc. 2012) Communication. 56. [www.acidd.com/](http://www.acidd.com/) 57. Voir notamment les travaux du CGDD, du CESE, de France Stratégie, de Vigéo, de FAIR, du Club développement durable des experts comptables, et d'organismes de reporting financier (Ethifinance, Goodwill management...).



## 2.7 LA PROSPECTIVE



**Les fondatrices du Comité 21 et son premier Président Serge Antoine ont inscrit dans ses statuts des travaux de réflexion sur l'apport de la société civile au développement durable.**

Associé à l'exposition du même nom, initiée par le Comité 21, paraît en octobre 1996 un premier ouvrage de Bettina Laville et Jacques Leenhardt : « Villette-Amazone Manifeste pour l'environnement au 21<sup>ème</sup> siècle ». Dix ans plus tard, en mars 2007, sort un deuxième rapport prospectif « L'avenir en vert. Environnement, santé, emploi : pour une France du 21<sup>ème</sup> siècle », aux Éditions du Seuil.

Il présente **quatre secteurs clés de la vie quotidienne des Français pour sensibiliser le grand public aux mutations qui s'imposent à tous, au niveaux individuel et collectif : l'alimentation, les déchets ménagers, les énergies, les transports** et en propose un diagnostic intégré (environnement, économie, solidarité, démocratie participative) et des recommandations.

En 2009, à l'initiative de Bettina Laville, est créé un Comité de prospective qui élabore un rapport et deux notes sur la crise : « Temps de crise » en juin 2009 ; « Sommes-nous sur la voie d'une sortie de crise ? » en novembre 2009 ; « L'écologie saisie par la croissance ? » en mars 2010, qui s'ajoutent aux nombreux guides et ouvrages, élaborés depuis la création du Comité 21, qui contiennent également des réflexions et des propositions pour l'avenir.

En mars 2012, à l'occasion de la première édition des Rencontres des territoires durables organisées par Acteurs Publics, le Comité 21 diffuse son rapport « La ville, nouvel écosystème du XXI<sup>ème</sup> siècle », réalisé avec le soutien de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts. Partant de multiples travaux de prospective sur les

villes françaises et européennes, croisant les approches économiques, architecturales, urbanistes et biologiques, il propose une réflexion originale autour de la ville comme écosystème. **A quelles conditions l'écosystème urbain pourra-t-il réguler l'évolution des rapports entre ville et nature ? Et réguler la densité ? Quelle place tiendra la cyberville dans l'écosystème urbain ? A quelles conditions l'écosystème urbain pourra-t-il réduire les éco-inégalités ? De quelle culture urbaine la ville écosystème sera-t-elle porteuse ?**

En juin 2012, le Comité de prospective du Comité 21 publie un autre rapport « Trois défis pour Rio + 20 : transition économique, renouveau de l'Agenda 21, dialogue parties prenantes ».

## Sensibiliser le grand public aux mutations qui s'imposent à tous, aux niveaux individuel et collectif : l'alimentation, les déchets ménagers, les énergies, les transports

Après cette première série de travaux prospectifs 2009/2012, le Conseil d'administration transforme le Comité de prospective en Comité d'experts<sup>58</sup> et décide, début 2013, de lancer un nouveau programme de recherche sur le thème de « l'apport des démarches de développement durable à la compétitivité et à la prospérité des territoires ». Trois nouveaux rapports sont produits dans ce cadre, avec le soutien de la CDC, de l'ADEME, et en liaison avec France Stratégie<sup>59</sup> et le CGDD du Ministère de l'environnement.

### Parmi les démarches de prospective et de recherche des adhérents et des partenaires du Comité 21, on peut mentionner<sup>60</sup> :

- le « Plan d'harmonie sociale » de la ville de Beauvais (depuis 2004) ;
- l'« Odysée responsable » de Voyages-sncf.com (2008) ;
- le site d'information de Goodplanet (2009) ;
- le simulateur de comportement éthique « SimulEtik » de PricewaterhouseCoopers (2009) ;
- le service de covoiturage d'IKEA France (2009) ;
- « 40 mesures contre la crise » du Conseil régional des Pays de la Loire (2009) ;
- la recherche & développement durable à ESCP Europe (2010) ;
- les « brevets verts » d'éco-innovation INPI/ADEME (2010) ;
- la chaire industrielle « captage, transport et stockage du CO<sub>2</sub> » à l'Université du Havre (2010) ;
- le rapport « vision RSE 2021 » de l'Association des sociétés conseil en RSE et Développement Durable (ADD) et de l'Institut RSE (2014) ;
- l'« Int'Air Active Lab » de Air Sûr (2014) ;

- les travaux sur la ville durable « Ville 2030 », CDC et Égis, « Ramsès », Institut Véolia, « Phosphore Haute qualité de vie », Eiffage ;
- la prospective territoriale : « Allier 2030 » et « Var 2030 » des Conseils départementaux de l'Allier et du Var ;
- « Résilience territoriale » au Conseil régional Hauts-de-France ; le ThinkTank « Futur numérique » de l'Institut Mines-Télécom ; les travaux de l'INRA et de l'ADEME.

Enfin, le Comité 21 s'enrichit un temps d'une nouvelle revue scientifique interdisciplinaire consacrée à approfondir la notion de développement durable : « Vraiment durable », dont le premier numéro paraît à la veille de Rio + 20, à l'initiative de Bettina Laville et de Victoires Éditions. Suivront le n° 2 « Rio+20 : quel cosmopolitisme ? » (juin 2012), le n°3 « Femmes et développement durable, quelle alliance ? » (mars 2013), le n°4 sur les valeurs du développement durable (octobre 2013) et les n° 5/6 « biodiversité ou nature ? » (mars 2015). Le prochain numéro portera sur le regard des philosophes sur les suites de l'Accord de Paris (été 2016).



58. Que préside Raymond van Ermen, Directeur exécutif d'European Partners for the Environment (EPE). 59. Dans le cadre des travaux prospectifs « La France dans dix ans » et aujourd'hui « 2017/2027 ». 60. Infos 21 79 (avril 2007) L'avenir en vert ; Infos 21 101 (avril 2009) TIC et développement durable, en collaboration avec ACIDD ; Infos 21 102 (mai 2009) Crises et développement durable ; Infos 21 108 (février 2010) Recherche et développement durable ; Infos 21 151 (mai 2014) Prospective et développement durable.



## 2.8 LE PARTENARIAT MULTI-ACTEURS : UN FIL ROUGE INCRÉMENTAL

**La vocation initiale du Comité 21 comme plateforme multi-acteurs pour le développement durable est restée constante depuis sa création, entrant ainsi en parfaite résonance avec l'ODD 17, qu'il a développé, sinon anticipé. On peut en tirer quelques enseignements.**

- > **Une multitude d'initiatives, d'expériences, de politiques et d'actions** depuis plus de vingt ans résulte de ce partenariat multi-acteurs, que l'ensemble des documents référencés ici « donne à voir » et qui rejoignent les revues d'autres réseaux participatifs.
  
- > Si ces pratiques découlent logiquement de la spécificité d' « ensemble » du Comité 21 et sont d'autant plus nombreuses qu'elles recouvrent les interactions entre les acteurs socio-économiques, entre eux, d'une part, et avec leurs territoires, d'autre part, il est difficile, voire impossible, d'apprécier sa juste part au bénéfice de telle ou telle action, justement du fait du partage des responsabilités qui caractérise les démarches de « co-construction ». **À tout le moins, le Comité 21 a été, et reste, un catalyseur social des évolutions techniques et sociétales et un lieu précieux, parmi d'autres, de fabrique du consensus.**
  
- > **L'évaluation des 5 engagements du 10<sup>ème</sup> anniversaire** ne peut donc être que relative : d'abord parce que le Comité 21 ne pouvait en être qu'un des acteurs, ces promesses participant au long chemin de chacun vers la transformation visée par leur concrétisation, rien de plus, mais rien de moins ; ensuite parce qu'ils étaient très généraux : on peut estimer qu'il a bien pris sa part aux premier (production et consommation, climat) et quatrième engagements (filières environnementales et économie sociale), mais que son implication sur les trois autres (biodiversité et tourisme ; culture et exclusions ; solidarité internationale et financements) a été variable, du fait de ses choix et surtout de ses moyens
  
- > **En fait, la mission du Comité 21 est profondément politique.** S'il se garde bien, et avec raison, d'en faire, au sens du « pouvoir sur », la classe politique a bien compris cette mission du « pouvoir de »<sup>61</sup>. De nombreux Ministres sont ainsi intervenus à sa tribune : Roselyne Bachelot, Nicole Fontaine, Annick Girardin, Estelle Grelier, Nathalie Kosciusko-Morizet, Corinne Lepage, Marie-Noëlle Lienemann, Nelly Olin, Ségolène Royal, Najat Vallot-Belkacem, Dominique Voynet, Michel Barnier, Yves Cochet, Jean-Paul Delevoye, Laurent Fabius, Guy Hascoët, Charles Josselin, Brice Lalonde, Serge Lepeltier, sans oublier les Présidents de la République Jacques Chirac et François Hollande. Et il a été le premier à organiser en 1995, puis en 2002 un débat avec les candidats aux présidentielles sur leur projet en matière d'environnement et de développement durable.
  
- > **Le partenariat multi-acteurs, indissociable du contexte d'interdépendances croissantes de notre monde, s'il est une condition nécessaire** de réponse au défi du développement durable, **a en même temps montré ses limites** en soi, puisqu'il n'a pas réglé, en tout cas pas tous et pas dans l'immédiat, les problèmes que posent, depuis dix ans, la récurrence de la crise et la montée en puissance de la question climatique et des inégalités.
  
- > C'est pourquoi, au-delà des thématiques sectorielles, comme l'habitat, les transports, le climat, que le Comité 21 a abordées sous l'angle de la transversalité et du dialogue entre les parties prenantes, et dont cette première partie rend compte des acquis, il lui faut sans doute maintenant **mettre ce partenariat multi-acteurs au service de nouveaux enjeux et contribuer à renforcer la gouvernance à tous les niveaux.**

61. « Pouvoir sur, pouvoir de » : expression d'André Comte-Sponville – Forum Changer d'ère, juin 2016.

3



# CO-CONSTRUIRE ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION



## UN CHANGEMENT DE PARADIGME

---

**Les déséquilibres planétaires de tous ordres, qu'ils soient environnementaux (pollutions globales, changement climatique, raréfaction et altération des ressources naturelles...) ou socio-économiques (crise financière, croissance faible, endettement, chômage et pauvreté...) bousculent les économies mondiales, particulièrement depuis une dizaine d'années<sup>62</sup>.**

Ils entraînent un changement de perspective, ou de paradigme, aujourd'hui relativement partagé, qui remet en cause le bien-fondé de la concurrence du marché comme seule solution régulatrice des externalités négatives engendrées par le modèle actuel de développement<sup>63</sup>. L'explosion parallèle des technologies de l'information et de la robotisation, et des réseaux qu'elles font naître, démultiplie cette perception, en révélant de nouvelles approches socio-économiques, latérales et collaboratives. Comme les autres mutations technologiques qui se sont produites par le passé, celle-ci engendre des conséquences sur la croissance, la richesse et la prospérité, en diversifiant potentiellement les sources, et sur l'emploi, en termes de destruction, mais aussi en promesses de nouvelles créations et de nouvelles formes de travail<sup>64</sup>.

**Ces bouleversements se traduisent aussi au quotidien par une transformation progressive et radicale de nos modes de vie, avec ses versants positifs (connaissances, partage, solidarité) et négatifs (frustrations, exclusion, inégalités).**

C'est pourquoi, face à ces dualités, les communautés intellectuelles se divisent entre partisans du progrès, espérant que la révolution technologique portera l'humanité vers des lumières nouvelles, clés de l'émancipation du travail contraint, de revenus pour chacun, de maîtrise des problèmes énergétiques et environnementaux..., et pourfendeurs des excès de notre civilisation, considérant l'avènement de l'Anthropocène comme annonciateur de l'Apocalypse et de la fin de l'humanité, en ayant dépassé les limites de nos diverses viabilités.

Dans cette période transitionnelle d'incertitude, et que ce soit au niveau de la finance, de la solidarité ou de l'environnement, l'heure est au retour de la mobilisation, de l'adaptation et de l'assurance « collectives » contre les risques systémiques, en tant que compléments du marché, et non comme alternatives comme le voudraient les décroissants. On a constaté ce rebond du « collectif partagé », et du politique, aussi bien pour répondre à la crise financière de 2008 qu'à l'occasion de l'Accord de Paris COP 21 en 2015.

Seule, cette double approche permettra de progresser vers d'autres modèles, en découplant le traitement collectif des problèmes globaux d'avec la croissance purement productive, par ailleurs indispensable pour répondre aux besoins humains

et au profit qui permet l'investissement<sup>65</sup>. Elle permettra aussi la reconnaissance de nouvelles valeurs et la diversification des indicateurs du progrès et de la prospérité. Elle réhabilitera enfin la pertinence du long terme face à la « tragédie des horizons »<sup>66</sup>.

**Les travaux de prospective, menés de 2009 à 2012 par le Comité 21 ont établi une origine principalement comportementale à ces crises, à travers l'excès, l'irresponsabilité, les dérives de la consommation, notamment, l'homme ignorant ou feignant d'ignorer les risques que son fonctionnement génère. Ces origines communes appellent à des réponses communes tout aussi comportementales : moins de « court-termisme », plus d'horizon durable, moins de produits virtuels, plus d'investissements pour satisfaire nos vrais besoins.**

**Deux options s'offrent alors à notre société : la « transformation » ou le « détour ».** Dans la première, l'économie de l'après-crise devrait être différente de celle des périodes antérieures ; dans la seconde, il est inutile de modifier la trajectoire originale de l'économie globale. D'un côté, ceux qui veulent transformer et créer un nouveau mode de développement basé sur la sobriété et le bien-être, sans toutefois condamner l'économie de marché et, de l'autre, les « nostalgiques de la croissance » qui, sans nier les origines de la crise, considèrent qu'il suffit de détourner la trajectoire et d'infléchir et mieux réguler le modèle actuel. « Changer le système » ou « réformer le système ». **Bien naturellement, le Comité 21 adhère à la thèse de la transformation.**

## CO-CONSTRUIRE ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION

---

**Pour cheminer<sup>67</sup> vers cette transformation, véritable « métamorphose » sociétale, deux facteurs associés sont décisifs : le progrès technologique et la gouvernance partagée.**

Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement par des solutions technologiques et des systèmes de mesures qui feraient mécaniquement passer d'une société productiviste à une plus soutenable. La recherche de performance et de compétitivité n'est pas une simple affaire de concurrence, de technique ou de finance, mais aussi d'alliances et de solidarités pour parvenir à conquérir, ou sauvegarder, sa place dans l'économie mondialisée.

Il faut souligner l'importance de l'organisation humaine et sociale et des comportements qui doivent accompagner les conditions techniques à l'évolution du modèle actuel, mais dont on peut se demander s'ils n'en sont pas en fait des leviers préalables. L'enjeu n'est pas tant de définir de nouvelles règles que de renforcer la gouvernance et la co-construction :

62. « La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre » - Note d'enjeu - 2017/2027 - France Stratégie, mars 2016 ; Rapport annuel sur l'état de la France 2016 - CESE, juin 2016. 63. « Osons rester humain Les impasses de la toute-puissance » - Geneviève Azam - LLL Éditions, avril 2015. 64. « Dans la disruption - Comment ne pas devenir fou ? » - Bernard Stiegler LLL Éditions, mai 2016. 65. « Le capital patient - un horizon pour la France et pour l'Europe » Note de Terra Nova, mai 2016. 66. Expression de Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, septembre 2015. 67. « Le développement durable n'est pas un état. Il est un devenir. », disait Serge Antoine.

**pour le Comité 21, cela passe par l'émergence d'une culture commune du dialogue avec les parties prenantes et par le renouvellement des formes de concertation et de co-décision, particulièrement pour la « gouvernance urbaine et territoriale ».** La capacité d'une organisation à prendre en considération les attentes de ses parties prenantes est devenue une condition de crédibilité pour la légitimité, la pérennité et l'efficacité d'une stratégie de développement durable.

Le Comité 21 souligne également que les « innovations sociétales », animées par des acteurs, individuels ou/et réseaux sociaux, se situant en dehors des structures traditionnelles, peuvent constituer le point de départ de la refondation d'une doctrine économique qui assoie la richesse, dans toute la diversité de ce mot, sur les valeurs de production des nouveaux réseaux tant immatériels que solidaires, créant ainsi une véritable « rupture » avec le passé, indépendamment des évolutions incrémentales<sup>68</sup>.

La question centrale qui se pose à nos sociétés est donc bien celle du partenariat entre les parties prenantes, conditions de l'organisation et de la gouvernance partagée nécessaires à l'émergence d'un « nouveau modèle », ou plutôt d'une « autre viabilité », le terme de modèle s'accommodant mal de l'adaptation à des situations évolutives, différenciées et multi-partenariales : **il s'agit maintenant de contribuer à co-construire et accompagner la transformation.**

## **PARTICIPER À L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

**Cette gouvernance partagée et cette co-construction sont sans doute la clé de l'accomplissement des 17 ODD, adoptés par l'ONU en septembre 2015 pour les quinze prochaines années, et particulièrement de l'ODD 17 : ils s'inscrivent dans la voie de la transformation en proposant une « nouvelle vision pour amener l'humanité dans un nouveau monde » et en écrivant un « récit collectif », capable de susciter une communauté de destins.**

Face à un certain essoufflement du concept, et des pratiques de développement durable, les ODD sont au contraire « fertiles » et porteurs d'espoir, non seulement par leur nature (ambition, universalité, transversalité, inclusion), mais aussi par la méthode adoptée, celle de contributions nationales qui a porté ses fruits pour la préparation de la COP 21, et, en réaction collective à une fin du monde annoncée, ils portent la promesse de l'avènement d'un monde transformé.

Ils conduisent à un changement de paradigme, le retour de l'éthique au cœur d'un nouveau projet de développement qui ne veut laisser personne sur le chemin. Ils ouvrent vers une nouvelle ère à partir de synergies entre trois « révolutions », deux déjà largement engagées : **la révolution industrielle avec la transition énergétique et l'économie circulaire et la révolution du numérique qui encourage la transparence, la performance et l'intelligence collective. Et une troisième révolution, encore à venir, celle justement de la gouvernance s'appuyant sur le potentiel du numérique et les besoins de nouveaux modèles de gestion.** Cela concerne aussi bien les institutions publiques que les organisations privées qui ont besoin d'optimiser leurs relations et l'ensemble de l'écosystème.

## **LE COMITÉ 21, LABORATOIRE DE LA MÉTAMORPHOSE**

**Les ODD vont être progressivement mis en œuvre, mais à des degrés différenciés, par l'ensemble des acteurs publics et privés, et à toutes les échelles territoriales.** Comme l'illustre la première partie de cette publication, le Comité 21, premier réseau français multi-acteurs du développement durable, contribue déjà depuis 21 ans à cette mise en œuvre, à travers ses valeurs et ses pratiques : à travers son « cœur de métier », le partenariat multi-acteurs, le Comité 21 accompagne et participe, à ce titre, et à son niveau, à co-construire la transformation.

Cette co-construction nécessite confiance réciproque, écoute, prise en compte, communication, négociation, durée, méthode, toutes conditions éprouvées par le Comité 21 et ses adhérents. Par les pratiques concrètes et les expérimentations qu'il accompagne ou impulse, il permet, par la pédagogie de l'action, d'incarner des changements visibles, porteurs de bien être, d'égalité, de meilleure allocation des ressources et de généralisation de ces pratiques.

**Le Comité 21 n'est pas un think tank mais un « do tank »,** une plateforme qui ingénierie des synergies entre acteurs non-Étatiques (régions, villes, institutions financières, entreprises, syndicats, universités, centres de recherche, société civile) et Étatiques pour la mise en œuvre des ODD par les Français au plan international, pour la France au plan national, et au niveau de chacun de ses territoires. **A ce titre, il peut se prévaloir d'être un « laboratoire de la métamorphose »<sup>69</sup>.**

68. « Les fils ressemblent plus à leur temps qu'à leur père » - Marc Bloch - *Apologie pour l'histoire* - Éd. Colin, 1997. 69. « Éloge de la métamorphose En marche vers une nouvelle humanité » Alain de Vulpian - Éd. Saint Simon, mai 2016.

4



# UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE COMITÉ 21



Face à la montée des inégalités, s'appuyant sur les champions du nouveau monde qui est déjà là et les ressources de la société du digital, le Comité 21 est un « agent de transformation » qui construit des coalitions positives de nature à provoquer une évolution positive du fonctionnement de la société. Ces « ensembles collaborant » tissent entre eux des coopérations, facilitent des synergies entre des gens, des produits, des services et des objets, des informations, des indicateurs de mesure d'efficacité. Cette action transformatrice améliore la vitalité et la résilience des « ensembles collaborant » en même temps que la production de biens communs.

Pour répondre au changement de paradigme socio-économique, à l'exigence d'une gouvernance renouvelée et à la mise en oeuvre citoyenne des Objectifs de développement durable, le Comité 21 a aujourd'hui vocation à adapter ses travaux aux nouveaux enjeux que révèlent ces évolutions : la finance, le « care »<sup>70</sup>, les nouveaux modèles, la transition juste, l'innovation sociétale peuvent constituer les perspectives d'une nouvelle dynamique, d'ailleurs déjà engagée depuis deux ans.

Ainsi, en juillet 2014, après 20 ans d'activités ayant contribué à la prise en compte des enjeux du développement durable et le constat d'une certaine maturité des acteurs en la matière, et face au contexte socio-économique d'un monde toujours plus complexe et en constante accélération, le Conseil d'administration du Comité 21 a jugé nécessaire une refondation et un renouvellement de ses missions et entrepris de nombreuses réflexions et débats en ce sens<sup>71</sup>.

À l'aube de ses 21 ans, il a ainsi redéfini ses axes traditionnels de travail dans l'optique de leur élargissement et de la nécessaire généralisation des démarches de développement durable, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire dans une approche multi-acteurs. **Pour mener à bien cette « mission régénérée », le Comité 21 appuie depuis début 2016 sa pratique quotidienne opérationnelle sur quatre nouveaux pôles<sup>72</sup>, qui actualisent les sept thématiques présentées dans la deuxième partie de cette publication :**

- le « **pôle stratégies développement durable des organisations** » a pour objectif de faciliter la construction et la mise en oeuvre des démarches développement durable : il poursuit les travaux liés aux Agendas 21, à la RSE, au dialogue parties prenantes, ... ;
- le « **pôle territoires durables** » vise à ancrer les pratiques de développement durable dans les territoires ;
- le « **pôle prospective** », cherche à décrypter les enjeux du développement durable ;
- le « **pôle coopération internationale** » a l'ambition d'ouvrir et de valoriser le réseau à l'international et à se nourrir des démarches à l'étranger.

Le 21<sup>ème</sup> anniversaire du Comité 21 lui donne l'opportunité d'engager de nouvelles pistes de travail, en phase avec son récit de « co-construction et d'accompagnement de la transformation » et en contrepoint des tables-rondes du colloque du 30 juin 2016 : « État de crise ou transition », « Sociétal : de quoi parle-t-on ? », « De nouveaux partenariats qui changent le monde ».

Ces pistes s'inscrivent, à la fois, comme contribution du Comité 21 à la « sortie de crise », en tant que réponses à donner aux impasses actuelles de notre modèle et aux déséquilibres qu'il engendre, notamment au niveau de la finance et des inégalités, c'est-à-dire des deux domaines les plus révélateurs d'une mondialisation insuffisamment régulée, et, en même temps, comme apport au renforcement des politiques nationales et territoriales de développement durable.

**Ces initiatives doivent lui permettre de rester pionnier dans son domaine, d'être fédérateur, de renforcer l'appartenance de la part de ses membres, d'accroître son rayonnement et de relancer sa reconnaissance institutionnelle auprès de la communauté développement durable.**

Par définition, le Comité 21 n'est pas un acteur dont la priorité est médiatique. Il privilégie le consensus à la rivalité, le dialogue au conflit, ce qui n'exclut pas le militantisme de l'ensemble des acteurs pour installer la durabilité. **Quatre directions, rentrant dans le cadre des ODD**, pourraient porter cette nouvelle dynamique :

- **l'apport de la société civile à l'application nationale des ODD ;**
- **la mobilisation en faveur des instruments de mise en oeuvre des nouveaux modèles : la finance durable, la lutte contre les inégalités ;**
- **la création de plateformes territoriales de développement durable ;**
- **l'international**



70. Le soin, la sollicitude, l'éthique, la responsabilité. 71. « Futur du Comité 21 » - Note cadre de Bettina Laville et Catherine Decaux ; délibérations de l'Assemblée générale d'avril 2015 ; séminaires d'Enghien-les-Bains de septembre 2014 et 2015 ; contributions du Comité d'experts ; échanges du Comité de pilotage du 21<sup>ème</sup> anniversaire ; séminaires de l'équipe (juillet 2014 et 2015), notamment... 72. Le Programme d'activités 2016 est téléchargeable sur le site Internet du Comité 21.



## 4.1 PISTE 1 : L'APPORT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'APPLICATION NATIONALE DES ODD

La mise en œuvre de l' « Agenda 2030 pour le développement durable » obéit à un cadre bien défini : il est prévu qu'un « Forum politique de Haut niveau (HLPF) » se réunisse tous les ans pour les Ministres<sup>73</sup>, et tous les quatre ans pour les Chefs d'État, et elle est déjà en cours aux différents niveaux : une plateforme des initiatives<sup>74</sup>, sur le modèle de NAZCA pour le changement climatique, a été créée par l'ONU en juillet 2015, et l'OCDE s'est emparé des ODD lors de son dernier Forum<sup>75</sup>.

Chaque État doit maintenant mettre en place un « tableau de bord » des ODD, basé sur une stratégie nationale<sup>76</sup> et des indicateurs. Pour la France, le Ministère de l'environnement a lancé début juin 2016 un « Plan d'action national des Objectifs de développement durable », avec un document de travail<sup>77</sup> et une consultation publique sur Internet.

La participation de la société civile est bien évidemment essentielle à tous les niveaux et reconnue comme telle, notamment au niveau du Forum politique de Haut niveau, de l'UE et des États. Pour la France, de nombreux réseaux ont commencé à y travailler, et particulièrement le Comité 21<sup>78</sup>.

De par le nombre et la variété de ses adhérents, le Comité 21 peut être considéré comme représentatif de la société civile française, actrice du développement durable, et comme observateur privilégié du fait

de son positionnement en adéquation avec l'ODD 17. C'est pourquoi il est légitime à participer à ce titre à l'application nationale des ODD. Dans cette optique, et dès que possible, une contribution spécifique du Comité 21 pourrait :

- définir la vision des acteurs non-Étatiques français de la déclinaison nationale des ODD (priorités, financements, indicateurs),
- collecter leurs engagements<sup>79</sup>,
- suivre leur mise en œuvre, en partenariat avec l'État, les régions, les villes
- être enregistrée auprès des Nations Unies.

Cette initiative permettrait en outre au Comité 21 de renouveler l'appui qu'il avait fourni aux adhérents lors de l'avènement des Agenda 21 il y a vingt ans, tout en modernisant leur approche.



## PISTE 2 : LA MOBILISATION EN FAVEUR DES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX MODÈLES

Les réorganisations socio-économiques en cours, imposées par les limites du modèle actuel et facilitées par la révolution digitale et son expansion réticulaire, se traduisent par l'émergence de modèles nouveaux (l'économie circulaire, collaborative, contributive...), susceptibles de répondre aux ODD n°8, n°9 et n°12 en conduisant la planète, le pays et ses territoires vers la transformation<sup>80</sup>. Ils traduisent, à la fois, la nécessité de survie socio-économique dans un monde en crise et, en même temps, une nouvelle recherche de sens au service du bien commun, en réaction avec l'accélération et l'uniformisation induites par la mondialisation<sup>81</sup>.

En tant que plateforme multi-acteurs, le Comité 21 intègre pleinement ces acteurs d'une nouvelle économie et contribue à démontrer le surcroît de performance des démarches de développement durable engagées depuis 21 ans par ses adhérents et ses partenaires : elles créent un pont entre l'ancien et le nouveau monde, ces innovations et ces nouveaux modèles en étant les ferments.

Le Comité 21 participe au chantier RSE par son appui aux parties prenantes de l'entreprise : sa position multi-acteurs doit lui permettre d'offrir un espace de réflexion sur les liens entre changement de paradigme et reporting. La tendance actuelle d'intégrer la durabilité au reporting financier a l'avantage de la placer au cœur du fonctionnement du système entrepreneurial, mais elle a aussi l'inconvénient de la soumettre aux schémas classiques de l'audit.

73. La première de ces réunions se tiendra à New York du 11 au 20 juillet 2016. 74. <https://sustainabledevelopment.un.org/partnerships/>. 75. Forum OCDE « Économies productives, sociétés inclusives » - Session Agenda 2030, 1 juin 2016. 76. Équivalent des contributions nationales préparées pour la COP 21. 77. « Agenda France 2030 » - Document de travail pour la mise en œuvre nationale des ODD - MEEM, juin 2016. 78. Comité 21 et Club France DD : Note aux adhérents - Infos 21 163 (sept. 2015) ; Infos 21 166 (janv. 2016) ODD 14 et 15 Biodiversité, 167 (fév. 2016) ODD 3 Santé Bien-être, 169 (av. 2016) ODD 2 Alimentation ; ... 79. Dont ceux déjà inscrits dans Nazca et dans la plate-forme des Nations Unies 80. Comme l'ont analysé de nombreux rapports, dont : « Changer de modèle » Cahier de prospective 2 Comité 21, déc. 2014 ; « Nouveaux modèles, nouveaux marqueurs, nouveaux territoires » Cahier de prospective 3 C 21, juin 2015 ; Rapport au PM sur l'économie collaborative - P. Terrasse, fév. 2016 ; Travaux de l'Institut de l'économie circulaire 81. « L'économie du bien commun : un modèle économique durable axé sur la cohésion sociale » Avis du Comité économique et social européen, septembre 2015.

Par ailleurs, la RSE n'est pas introduite partout, loin s'en faut, particulièrement dans les entreprises publiques. Or elle doit être un levier de la transition, d'autant que ses composantes couvrent l'ensemble des ODD. Il s'avère donc nécessaire de mesurer cet accroissement performanciel et d'évaluer la réalité des potentialités de transformation que ces modèles promettent, et de le faire connaître. C'est justement l'objet de son programme de recherche prospective sur l'estimation de la « valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires ».

Le Comité 21 pourrait ainsi poursuivre ces travaux dans le cadre d'une plateforme collaborative de réflexion et de propositions de la société civile sur les nouveaux modèles. Animée par le Comité 21, elle rassemblerait entreprises, collectivités et experts, et analyserait ces modèles sur l'ensemble des chaînes de valeur sous l'angle de la transition écologique : production, notamment économie circulaire, gestion des biens communs et des chaînes d'approvisionnement, achats responsables, nouveaux partenariats entre la commande publique et privée, utilisation de l'open data... ; consommation, notamment consommation collaborative, numérique, marketing...

**Des axes privilégiés de réflexion pourraient être dégagés :**

#### **LA « FINANCE DURABLE »**

**Elle regroupe plusieurs formes, non exclusives l'une de l'autre : l'investissement socialement responsable (ISR), la finance solidaire, le microcrédit.**

Même si elle demeure encore marginale par rapport aux formes d'épargne plus traditionnelles, les ménages et institutions françaises portent un intérêt croissant à la nature des projets qu'ils financent<sup>82</sup>. La Caisse des dépôts est notamment très investie et depuis longtemps sur le sujet<sup>83</sup>.

**L'alignement du système financier sur les principes du développement durable est une question aussi cruciale que d'actualité<sup>84</sup>, notamment pour répondre aux risques systémiques évoqués supra. Pour mettre en œuvre les ODD, il faudrait dégager entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars chaque année à l'horizon 2030, en termes d'infrastructures, d'énergies propres, d'agriculture, d'assainissement..., ce qui ne pourra à l'évidence se faire, en ce qui concerne la lutte pour le changement climatique, que par un transfert des investissements actuels dans les énergies fossiles vers l'économie bas-carbone. C'est ce qu'on appelle « l'investissement 2°C »<sup>85</sup>.**

Jusqu'ici le Comité 21, ses adhérents et ses partenaires ont peu abordé cette thématique alors qu'elle constitue

une condition essentielle de la transformation. Or la société civile est très concernée par les choix d'investissement des entreprises et des ménages, qui peuvent démultiplier les moyens nécessaires à l'économie décarbonée.

**C'est pourquoi le Comité 21, en partenariat avec des réseaux spécialisés, pourrait initier une plateforme collaborative de réflexion et de propositions de la société civile sur la finance durable.** Elle concernerait principalement les entreprises, les collectivités et les citoyens. Elle formulerait des propositions d'engagements des différents acteurs, des investisseurs institutionnels aux entreprises en passant par le « crowd-funding » et suivrait les engagements des investisseurs sur la plateforme NAZCA.

#### **SE MOBILISER CONTRE LES INÉGALITÉS.**

**Si, au plan mondial, des progrès ont été enregistrés au cours des dernières décennies quant à la réduction de la pauvreté, la lutte contre la faim et la parité<sup>86</sup>, ils sont évidemment différenciés selon les continents et les contextes locaux.**

En France, les ODD 1 (pauvreté), 2 (faim), 5 (parité) et 16 (paix et justice) sont d'évidence plus atteignables<sup>87</sup> que dans d'autres pays, mais les inégalités sociales (10) restent constantes, même amorties par les prélèvements et les transferts sociaux. Inégalités sociales, environnementales et territoriales vont de pair et leur cumul constitue un des principaux obstacles à la « sortie de crise » et montre l'irresponsabilité collective qu'il lustre la terrible formule de Joseph Stiglitz : « Inequality is a choice ».

Le Comité 21 a donné à voir dans la deuxième partie les actions de solidarités de ses adhérents et partenaires au sein de leurs différentes démarches de développement durable. S'il a abordé ce thème lors de certaines rencontres-débats et interventions<sup>88</sup>, il n'a pas investi la question des inégalités, en tant que telle et à la hauteur des enjeux posés par notre modèle actuel.

**Il faut certes progresser vers la transformation, mais dans le cadre d'une « transition juste » et ne laisser personne au bord du chemin<sup>89</sup>.** C'est pourquoi le Comité 21, en partenariat avec des réseaux spécialisés, pourrait initier une plateforme collaborative de réflexion et de propositions de la société civile sur les inégalités sociales, environnementales et territoriales, abordant les questions de justice environnementale, d'inégalités sociales<sup>90</sup>, de solidarités intergénérationnelles, de genre et de diversité, de santé, de bien-être, des nouveaux indicateurs de richesse...

82. Cft, par exemple, l'article 173 de la Loi de transition énergétique (décret du 29 décembre 2015). 83. Signature par Daniel Lebègue, alors DG, de la « Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable » Infos 21 3 (décembre 2000) ; ITW de Pierre-René Lemas, actuel DG, dans la Revue d'économie financière Changement climatique et finance durable, mai 2015 ; création de l'association I4CE. 84. Déclaration adoptée par la Conférence sur le financement du développement d'Addis-Abeba (juillet 2015) ; Rapport du PNUE : « The Financial System We Need », octobre 2015. 85. Association « Two degrees investing initiative ». 86. Rapport 2015 sur les OMD – Nations Unies, juillet 2015. 87. L'INSEE relève toutefois 15% de la population en-dessous du seuil de pauvreté et un recul de l'espérance de vie. 88. Infos 21 157 (janvier 2015) Solidarité et développement durable. 89. « Ensuring that no one is left behind », selon la formule des instances internationales. 90. En liaison avec des organismes comme le Groupe SOS ou/et le FACE.



## PISTE 3 : CRÉER DES PLATEFORMES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**On a vu dans la deuxième partie de cette publication l'implication historique du Comité 21 et de ses adhérents dans la « gouvernance territoriale du développement durable », notamment à travers l'Agenda 21 et sa renaissance à partir des nouveaux ODD, à travers ses initiatives en matière d'habitat, de ville, de quartiers et de transports durables, et à travers l'expérience de son antenne Grand Ouest. Le cadre de l'ODD 11 est l'occasion de relancer cette dynamique.**

La réforme territoriale de 2015/2016 est pour le Comité 21 l'occasion de questionner les relations réciproques entre les territoires et le développement durable, à travers une nouvelle collection dédiée à la réforme territoriale et au développement durable.

Dans un premier Cahier « Régions et développement durable »<sup>91</sup> (mars 2016), il analyse ainsi les impacts respectifs de la réforme elle-même et des facteurs externes qui peuvent faire évoluer les politiques régionales vers plus de durabilité et de cohésion, et fait des propositions pour que cette réforme constitue, au niveau des régions, un des leviers complémentaires de la nécessaire « transformation » de notre modèle socio-économique et de son appropriation par les nouveaux élus.

Au niveau régional, le développement durable est un projet suffisamment intégrateur pour fédérer les acteurs autour d'objectifs communs et d'une identité forte, dessinant les contours de « nouveaux modèles territoriaux » et pouvant être traduits dans de nouveaux Agenda 21.

Pour les faire émerger et les consolider, **la réforme territoriale est l'occasion de susciter des débats régionaux sur le développement durable et d'associer plus qu'aujourd'hui les acteurs institu-**

**tionnels avec les entreprises, mais aussi avec la société civile.** Les nouvelles régions peuvent être des acteurs de soutien et de responsabilisation, notamment envers les jeunes, les chercheurs, les populations défavorisées, les PME, les territoires, pour repositionner les politiques publiques régionales en donnant plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent.

Les acquis des expériences des réseaux décentralisés du développement durable, dont celui du Comité 21 Grand Ouest en Pays de la Loire, pourraient permettre à ces réseaux, en liaison avec les nouvelles régions, d'être les catalyseurs de cette responsabilisation, sous la forme par exemple de « plateformes territoriales du développement durable ».

La réforme offre ainsi l'opportunité d'adapter les actions des acteurs spécialement dédiés au développement durable : le Comité 21 lui-même et son antenne Grand Ouest, les Agences régionales de l'énergie et de l'environnement des régions, quand elles existent, les CESER, les départements et responsables développement durable des entreprises et des établissements d'enseignement et de recherche, Orée, les associations et fondations spécialisées ; ...



## PISTE 4 : POURSUIVRE LA MOBILISATION SUR L'INTERNATIONAL

**Le pôle « coopération internationale », réaffirmé depuis 2016 par le Comité 21 doit œuvrer sous l'égide de la coopération sur les Objectifs de développement durable.**

L'expérience du « partenariat multi-acteurs » doit être mise à la disposition d'autres pays, s'ils le souhaitent, comme c'est déjà le cas au Burkina Faso, au Québec, et peut être bientôt au Maroc.

C'est ainsi que le Comité 21 pourra contribuer au maillage international des ODD. Dans les conférences internationales, sa vocation est d'alimenter la réflexion des acteurs sur de nouveaux sujets, de nouvelles pratiques, et, particulièrement dans le cadre du suivi de l'Accord de Paris, veiller à ce que les sociétés civiles participent pleinement à la transition.

—

**SEUL,** 

ON VA PLUS VITE

**ENSEMBLE,** 

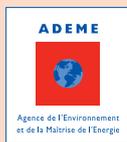
ON VA PLUS LOIN

—

Proverbe africain

## MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES

---



---

### Directeur de rédaction

Catherine Decaux

### Rédacteur

Georges Ribière

### Contributeurs

Gilles Berhault, Bettina Laville, Raymond Van Ermen et toute l'équipe du Comité 21, Laurie Ayouaz, Mathilde Bres, Yoann Chagnaud, Antoine Charlot, Catherine Decaux, Quentin Dechezleprêtre, Christine Delhaye, Placide Nonguierma, Anne Page, Alexis Pasquet, Sarah Schönfeld

### Sites internet

[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

[www.21solutionspourdemain.org](http://www.21solutionspourdemain.org)

### Création graphique

[www.empathiedesign.com](http://www.empathiedesign.com)

### Crédits photos :

Shutterstock - Thinkstock - Fotolia - Comité 21

© Édition juin 2016

---



[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

---

9, rue Drouot - 75009 PARIS  
Tél. : 01 55 34 75 21- Fax : 01 55 34 75 20

---

